



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport bisannuel

Politique de développement et de solidarité internationale 2018-2019

Cette stratégie a été co rédigée par les acteurs suivants :

- le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ;
- le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR) ;
- l'Agence française de développement (AFD).

**Le présent document est disponible en ligne
sur le site France Diplomatie :**

www.diplomatie.gouv.fr/

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Rapport bisannuel

Politique de développement et de solidarité internationale 2018-2019

Table des matières

Avant-propos	7
Introduction	13
Chapitre 1 Une nouvelle ambition pour la politique de développement française.....	15
1.1 La politique de développement de la France est mise en œuvre à travers des canaux et instruments diversifiés, permettant d’agir dans l’ensemble des contextes de développement.....	16
1.2 La dimension partenariale de la politique de développement française est renforcée.....	19
Chapitre 2 La stratégie française en matière de développement : concentration sur les pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, et la protection des biens publics mondiaux.....	21
2.1 À travers son APD, la France accompagne les pays les plus vulnérables, notamment d’Afrique, vers des modèles de croissance plus résilients, plus inclusifs et plus durables.....	21
2.2 La France renforce ses investissements en faveur de la protection des biens publics mondiaux, dans 5 secteurs prioritaires définis par le CICID de 2018.....	25
2.3 Résultats et évaluation.....	36
Annexe : Indicateurs de résultats de l’APD bilatérale et multilatérale (LOP-DSI)	39
Sigles et abréviations	42
Liste des figures, encadrés, tableaux et cartes	42

Avant-propos

Ce **cinquième rapport bisannuel** présente l'action menée par le gouvernement français dans le cadre de la politique de développement et de solidarité internationale au cours des années 2018 et 2019¹.

Ce rapport, dont l'élaboration est prévue par la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) de 2014, vise à rendre compte des efforts entrepris et de leurs résultats. Il présente les **actions réalisées dans le cadre de nos priorités géographiques et sectorielles**, les modalités d'utilisation des différents instruments de l'aide bilatérale et multilatérale, l'équilibre entre les dons et les prêts ainsi que les activités du groupe Agence française de développement (AFD). Il rend aussi compte des résultats atteints par l'aide publique au développement (APD) française dans les pays partenaires à travers une **grille d'indicateurs actés par la loi de 2014**, qui fixe un cadre de redevabilité.

L'engagement du président de la République de redonner une **nouvelle ambition à la politique de développement de la France** s'est traduit, depuis 2017, par des orientations claires fixées par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) sur l'allocation des moyens de notre APD, par un

engagement diplomatique et financier sans précédent en faveur des biens publics mondiaux et du continent africain ainsi que par l'élaboration d'une **loi de programmation sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales, portée par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et adoptée par le Parlement en juillet 2021**.

Le gouvernement est conscient des **fortes attentes de la représentation nationale et des citoyens en matière de suivi des impacts des financements pour le développement international**. Au cours de ces deux années, la mise en œuvre de la politique française de développement et de solidarité internationale s'est opérée en concertation avec l'ensemble des acteurs mobilisés dans ce domaine. Collectivement, tous contribuent à traduire l'aide française par des actions plus transparentes, plus efficaces, plus orientées vers nos **pays prioritaires, notamment en Afrique**, dans un esprit de responsabilité partagée et d'exigence accrue vis-à-vis de nos partenaires.

À partir de 2022, conformément à la **loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, le gouvernement publiera chaque année un rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la politique de développement**. Ce rapport se substituera au rapport bisannuel prévu par la loi de 2014.

1. À la date de publication de ce rapport, les données définitives d'APD 2020 de l'OCDE ne sont pas encore disponibles.

Quelques dates

8 FÉVRIER 2018

Réunion du CICID.

•

22 FÉVRIER 2018

Forum national pour une politique de développement renouvelée réunissant organisations non gouvernementales (ONG), associations, opérateurs de l'État, autour du secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne, pour faire le bilan de la LOP-DSI de 2014 et débattre des grands axes de la nouvelle loi.

•

6 JUIN 2018

Présentation du rapport d'examen de la politique de développement de la France par les pairs du comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

•

24 AOÛT 2018

Remise au Premier ministre du rapport du député Hervé Berville sur la modernisation de la politique partenariale de développement.

•

4-5 JUILLET 2019

Réunion des ministres du développement du Groupe des sept (G7), sous présidence française.

•

24-26 AOÛT 2019

Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G7, sous présidence française.

•

9-10 OCTOBRE 2019

Sixième conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial ou FMSTP) à Lyon.

•

24-25 OCTOBRE 2019

Conférence de reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat (FVC) à Paris.

•

24 AVRIL 2020

Lancement, à l'initiative du président de la République, de l'initiative pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, Access to COVID-19 Tools Accelerator (ACT-A).

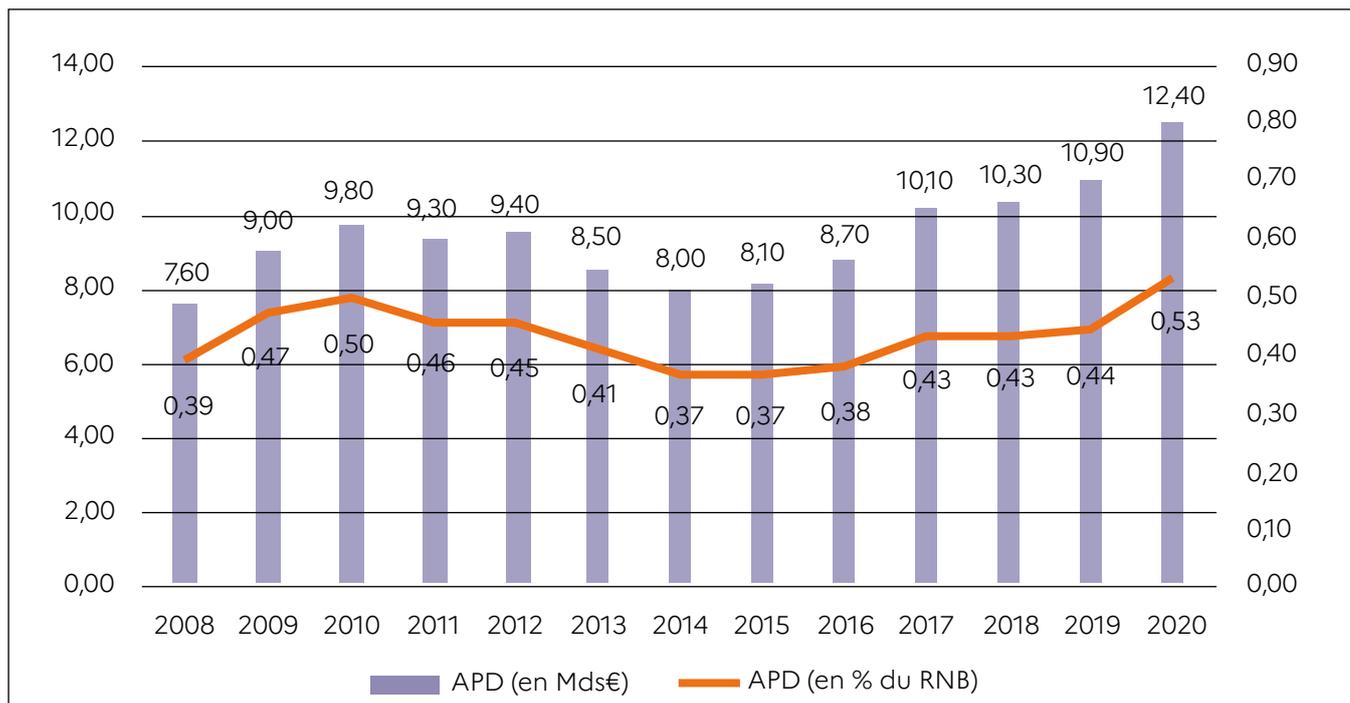
•

16 DÉCEMBRE 2020

Adoption au Conseil des ministres du projet de loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

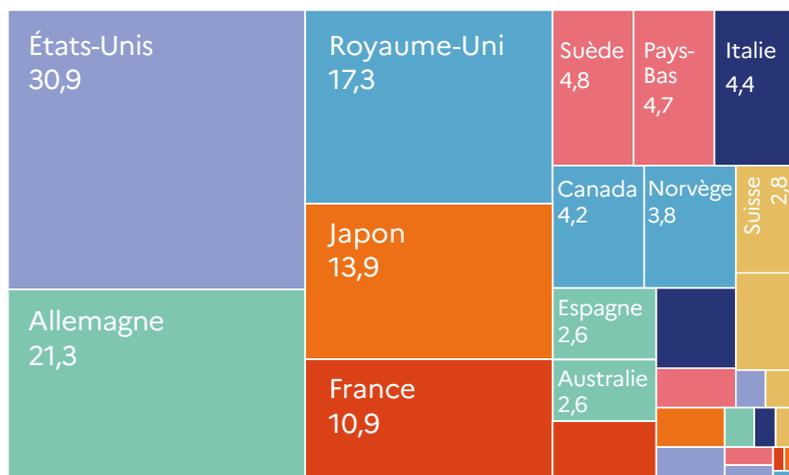
Chiffres clés

Une APD française en hausse qui dépasse 12 milliards d'euros en 2020.



Données issues de la déclaration préliminaire d'APD 2020. Source : direction générale du Trésor (DG Trésor).

La France reste le 5^e bailleur mondial d'APD (en 2019, en milliards d'euros).

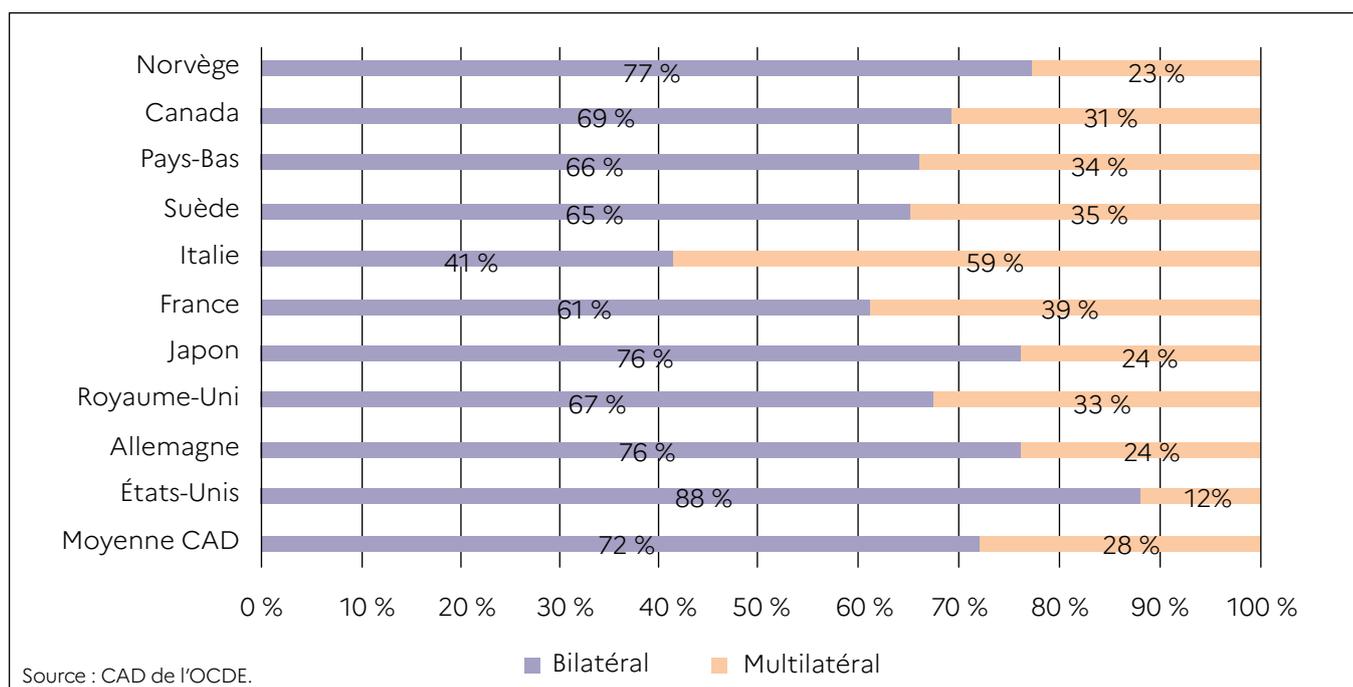


Sources : OCDE, DG Trésor.

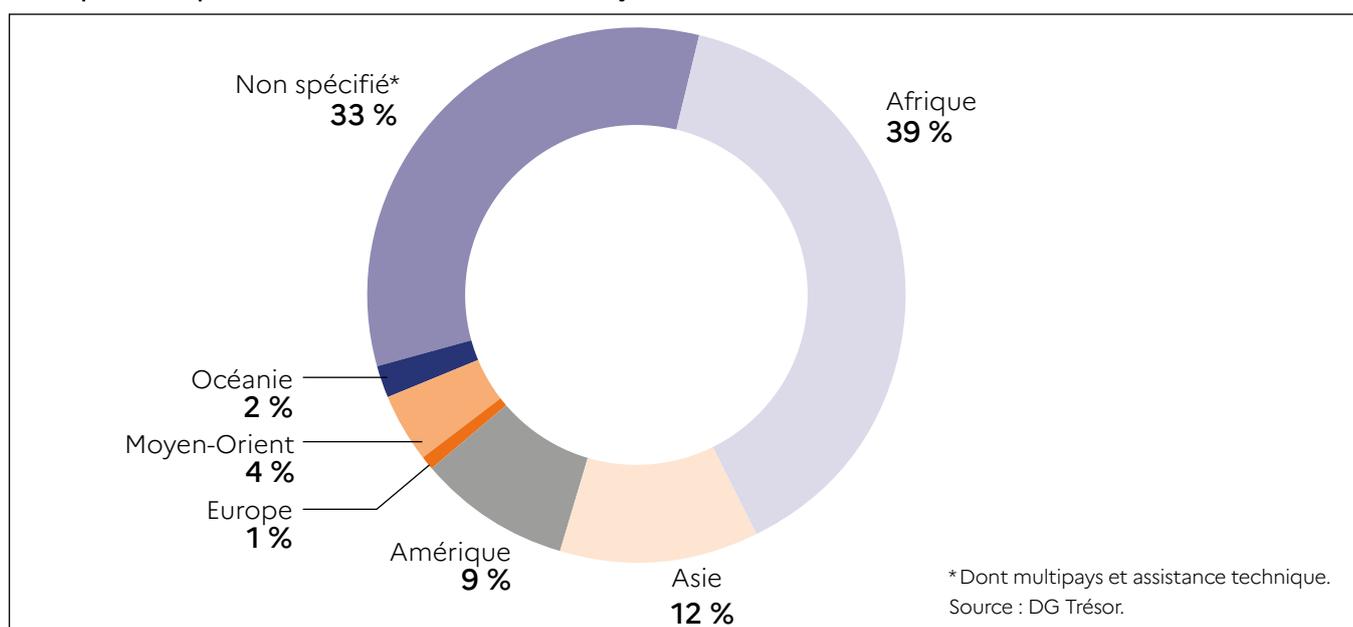
2. Depuis 2018, les données sont calculées selon la nouvelle méthode de comptabilisation de l'APD, en équivalent-don, pour les prêts au secteur public et aux institutions multilatérales. Les données antérieures à 2018 sont exprimées en flux nets.

Chiffres clés

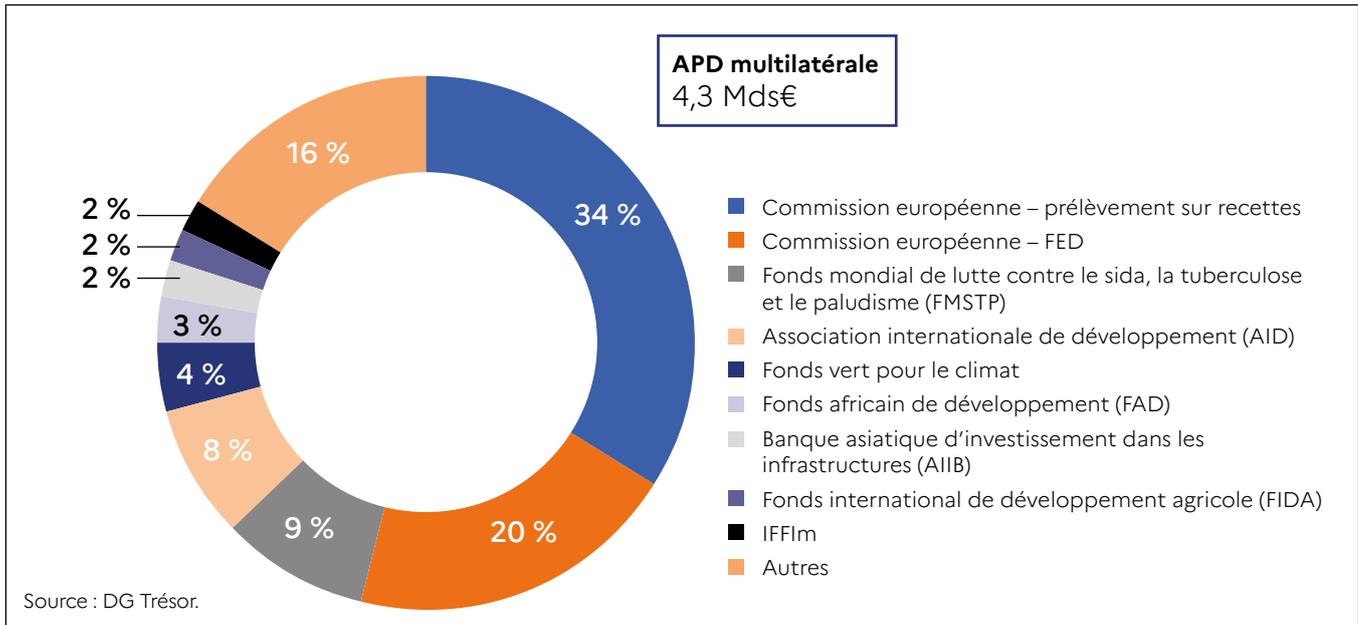
En 2019, 39 % de l'APD française a transité par le canal multilatéral, davantage que chez les autres principaux bailleurs du CAD.



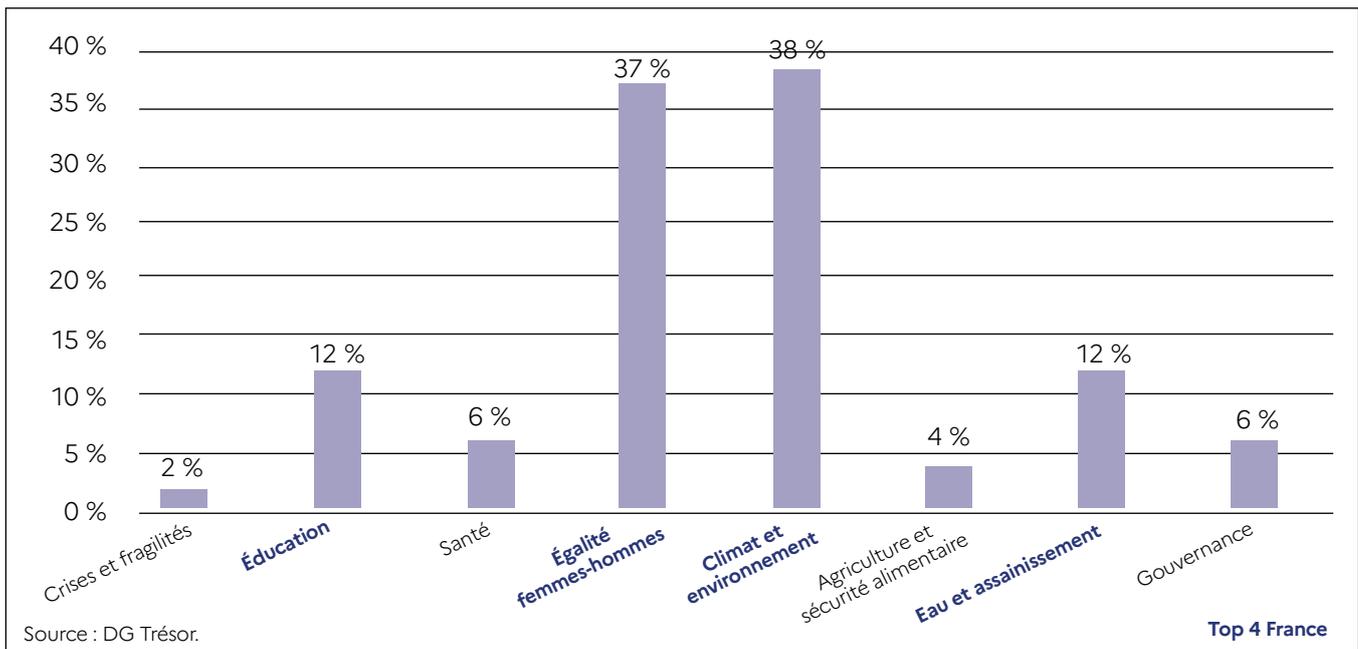
L'Afrique est le premier bénéficiaire de l'APD française en 2019.



L'Afrique est le premier bénéficiaire de l'APD française en 2019.



Le climat et l'environnement et l'égalité femmes-hommes sont les premiers secteurs d'intervention dans le cadre de l'aide bilatérale française en 2019 (engagements)³.



3. Graphique portant sur l'APD bilatérale française 2019 allouée aux secteurs CICID (en pourcentage de l'APD bilatérale totale).

Introduction

Le président de la République a décidé dès le début de son quinquennat de donner une ambition nouvelle à la politique de développement en lui octroyant des moyens accrus et en fixant l'objectif de porter l'APD à 0,55 % du revenu national brut (RNB) en 2022. Ce réengagement était indispensable pour renforcer l'action diplomatique de la France dans la réponse aux grands enjeux mondiaux, à travers l'investissement dans les organisations et fonds multilatéraux, et son action dans les pays partenaires, notamment d'Afrique, au service des populations les plus vulnérables.

L'APD française a dépassé pour la première fois la barre des 10 milliards d'euros en 2017. Avec 10,3 milliards d'euros en 2018, 10,9 milliards d'euros en 2019 et **12,4 milliards d'euros en 2020⁴, la France est le cinquième bailleur mondial et le deuxième bailleur européen.**

L'action de la France s'inscrit pleinement dans le cadre fixé par la communauté internationale depuis 2015, en particulier l'Agenda 2030, les objectifs de développement durable (ODD), l'accord de Paris sur le climat et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. La France fait de la cohérence des politiques pour le développement durable un principe clé de sa politique de développement. Elle s'est dotée en 2019 d'une **feuille de route nationale de mise en œuvre des ODD**, qui propose une vision partagée et un plan d'action pour accélérer l'exécution des grandes transformations à mener pour le développement durable.

Le CICID du 8 février 2018 a acté ce réengagement à travers plusieurs décisions structurantes concernant la concentration des moyens d'APD sur les plans géographique et thématique, le renforcement du pilotage, de l'évaluation et de la redevabilité de la politique de développement. Des synergies sont recherchées via l'engagement de doubler les fonds alloués aux organisations de la société civile (OSC) et aux collectivités territoriales sur la durée du quinquennat.

En 2018 et 2019, la France a pris des engagements significatifs à l'occasion des conférences de reconstitution des grands fonds multilatéraux dans les domaines de l'éducation (Partenariat mondial pour l'éducation : 200 millions d'euros sur 2018-2020), du climat (doublement de la contribution au FVC : 1,55 milliard d'euros sur 2020-2023), de la santé (Fonds mondial : 1,296 milliard d'euros sur 2021-2023) et du soutien aux pays les moins avancés ou PMA (augmentation de 10 %

de la contribution à l'Association internationale de développement – AID – de la Banque mondiale sur 2020-2023, rehaussement de 10 % de la contribution française au Fonds africain de développement – FAD).

Dans le cadre de sa présidence du G7 en 2019, la France a œuvré, avec ses partenaires, en faveur d'initiatives concrètes à destination du continent africain, en appui à l'inclusion financière et à l'entrepreneuriat des femmes (soutien au programme *Affirmative Finance Action for Women in Africa* – Action de financement positif pour les femmes en Afrique – de la Banque africaine de développement – BAfD –, fonds en faveur de l'inclusion financière numérique des femmes en Afrique, Partenariat de Biarritz pour l'égalité femmes-hommes, lancement du Fonds Mukwege pour les victimes de violences sexuelles dans les conflits), à l'éducation (lancement de l'initiative « Priorité à l'égalité »), au climat, à la biodiversité et à la protection de l'environnement (Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides, Charte de Metz sur la biodiversité, Coalition pour la neutralité carbone...) ou encore au numérique (création du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, d'un Partenariat pour l'information et la démocratie, et d'une Charte pour un Internet ouvert, libre et sûr).

La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (promulguée en juillet 2021) marque une nouvelle étape du réengagement de la France dans la politique de développement. Ce texte, qui remplace la loi d'orientation du 7 juillet 2014, consacre le rôle de la politique de développement comme pilier de la politique étrangère, dans l'intérêt des citoyens français. Il fait de la lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales ainsi que de la protection des biens publics mondiaux les priorités de la politique de développement et prévoit une programmation budgétaire avec des moyens accrus permettant de porter l'APD à 0,55 % du RNB en 2022, première étape vers l'objectif de 0,7 %. Cette loi rénove également les méthodes de la politique de développement, dans le prolongement du discours du président de la République à Ouagadougou en 2017, car il ne s'agit pas seulement de faire plus mais aussi de faire mieux. Dans un monde d'interdépendances, la solidarité internationale est un impératif d'efficacité en même temps qu'une question de justice. C'est pourquoi elle refonde la politique de développement sur une logique partenariale et une responsabilité partagée avec les pays partenaires. La

4. Chiffres préliminaires de l'OCDE.

mobilisation de l'ensemble des acteurs, y compris dans les pays partenaires, est nécessaire car ce sont eux qui font les résultats sur le terrain. Le pilotage de la politique de solidarité internationale est renforcé, au niveau central comme sur le terrain, où les ambassadeurs disposent de moyens renforcés pour animer l'équipe France. Enfin, pour mieux évaluer les résultats, l'efficacité et l'impact de l'action de la France, cette nouvelle loi prévoit la création d'une commission d'évaluation de la politique de développement.

La France est à la pointe du combat pour le renforcement du multilatéralisme et la défense des biens communs de l'humanité. Elle agit pour que l'Europe s'engage davantage sur la scène internationale, afin de projeter ses valeurs humanistes, ses priorités et ses intérêts. La crise pandémique est venue confirmer le bien-fondé de ces choix. La France montre aujourd'hui sa détermination à rester, dans un monde en plein bouleversement, une grande puissance de la solidarité internationale, qui est une dimension majeure d'une politique étrangère ambitieuse et responsable.

POUR EN SAVOIR PLUS

Où trouver des données sur l'APD française ?

Les **données de l'APD française** sont intégralement publiées, **projet par projet**, sur le site du CAD de l'OCDE : <https://stats.oecd.org/>. Le site propose également des agrégats géographiques, sectoriels, par type d'aide et des comparaisons entre les bailleurs.

Données qualitatives sur les projets en cours

La France publie, sur un site commun, des **données qualitatives sur ses projets bilatéraux d'aide au développement**, comprenant notamment le rappel de leurs objectifs et leur état d'avancement : <https://opendata.afd.fr>.

Données budgétaires (exécution et programmation)

Les **crédits, en exécution et en programmation, de la mission « APD » du budget de l'État** sont présentés chaque année de manière détaillée dans les annexes aux projets de loi de finances, sur le site de la direction du Budget : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires>.

- Le projet de loi de finances initiale, à l'automne, est accompagné d'un **projet annuel de performances** de la mission : https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021?document_dossier%5B0%5D=mission_nomenclature%3A33700.

- Au projet de loi de règlement, au printemps, est joint un **rapport annuel de performances (RAP)**, centré sur l'exécution de l'année précédente :

https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2020?document_dossier%5B0%5D=mission_nomenclature%3A15994&document_dossier%5B1%5D=typologie%3A115.

- Un **document de politique transversale (DPT) sur la politique française en faveur du développement** retrace par ailleurs **l'ensemble des crédits des autres missions du budget de l'État, des financements extrabudgétaires et des moyens des collectivités territoriales** contribuant à la politique de développement : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/6904>.

L'exécution et la programmation des dépenses du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) sont publiées et actualisées, deux fois par an, dans le RAP et dans le DPT.

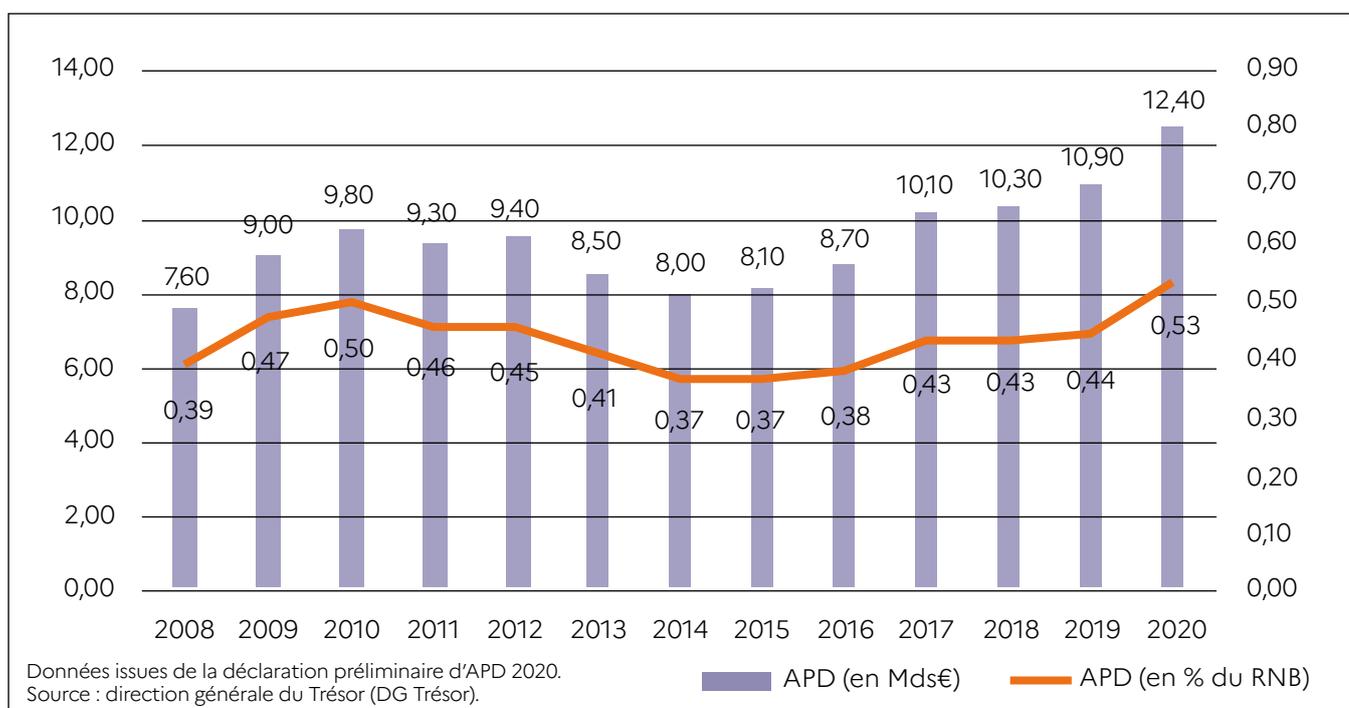
Chapitre 1

Une nouvelle ambition pour la politique de développement française

Conformément au réengagement opéré depuis 2017 sous l'impulsion du président de la République, l'APD française a connu une hausse importante : elle a dépassé pour la première fois le seuil des 10 milliards d'euros en 2017, pour s'établir à 10,3 milliards d'euros (0,43 % du RNB) et 10,9 milliards d'euros (0,44 % du RNB) en 2019. Compte tenu de la baisse du RNB en 2020, mais aussi du choix fait par le gouvernement de ne pas diminuer l'aide en volume, **l'APD de la France s'est élevée en 2020 à 12,4 milliards d'euros, soit 0,53 % du RNB, un niveau historique.** Dans ce contexte, l'APD financée par les crédits de la

mission budgétaire « APD » (programmes budgétaires 209 et 110) **et les taxes affectées au FSD⁵ est passée de 5,2 milliards d'euros en 2018 à 5,5 milliards d'euros en 2019. Elle représente la moitié de l'APD totale.** Les crédits de la mission budgétaire APD, qui constituent la part pilotable de l'APD française, permettent de financer les priorités géographiques et sectorielles définies par le CICID de 2018, en particulier via l'activité en subventions des ambassades et de l'AFD, la bonification des prêts de l'AFD et les contributions aux principaux fonds multilatéraux, ainsi qu'au Fonds européen de développement (FED).

Figure 1 – Trajectoire de l'APD française entre 2008 et 2020 (en volume et en pourcentage du RNB)⁶



5. Les ressources du FSD proviennent essentiellement du produit de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) et de la taxe sur les transactions financières (TTF).

6. Depuis 2018, les données sont calculées selon la nouvelle méthode de comptabilisation de l'APD, en équivalent-don, pour les prêts au secteur public et aux institutions multilatérales. Les données antérieures à 2018 sont exprimées en flux nets.

ENCADRÉ 1

Les canaux de l'APD française

L'APD française emprunte **plusieurs canaux** :

- la **coopération bilatérale**, gérée directement par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ou MEAE (via les projets du Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain – FSPI –, outil privilégié des ambassades) ou par l'intermédiaire d'opérateurs, en particulier l'AFD ;
- la **coopération multilatérale**, qui concentre les contributions volontaires aux agences des Nations unies et aux grands fonds verticaux correspondant aux priorités du CICID ainsi qu'aux engagements pris lors du sommet du G7 à Biarritz en 2019, les contributions aux banques multilatérales et régionales de développement et à l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- la **coopération européenne** mise en œuvre à travers le 11^e FED, sur la période 2014-2020 et à travers le nouvel instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale de l'UE (IVCDI – instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale –, « L'Europe dans le monde »), doté d'environ 80 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

1.1 La politique de développement de la France est mise en œuvre à travers des canaux et instruments diversifiés, permettant d'agir dans l'ensemble des contextes de développement

1.1.1. La composante bilatérale de l'APD se renforce depuis 2018

Le CICID de 2018 a acté le renforcement de la composante bilatérale de l'APD française et de la part en dons, via une augmentation des moyens mis à disposition de l'AFD pour cibler plus efficacement les pays les plus vulnérables, en particulier les 19 pays prioritaires.

Conformément à ces orientations, la composante bilatérale de l'APD française s'est renforcée depuis 2018. Elle représentait 55 % de l'APD totale en 2018 et 61 % en 2019, soit un niveau proche de la moyenne des pays membres du CAD de l'OCDE.

L'APD bilatérale est mise en œuvre, en majeure partie, par les opérateurs de l'État, en premier lieu l'AFD. L'AFD intervient à la fois sous forme de subventions et de prêts concessionnels. Par le biais de sa filiale PROPARCO (Promotion et participation pour la coopération économique) et du Fonds d'investissement de soutien aux

entreprises en Afrique, elle octroie aussi des prêts et des garanties et prend des participations directes en appui au secteur privé des pays en développement.

Une partie de l'APD bilatérale est mise en œuvre par le MEAE, via le FSPI, l'expertise technique, les crédits de gestion et de sortie de crise, l'aide alimentaire programmée, les fonds de soutien aux dispositifs de volontariat et de coopération décentralisée des collectivités territoriales et les bourses octroyées aux étudiants des pays en développement.

ENCADRÉ 2

Le FSPI

Le FSPI est l'instrument phare de l'aide-projet du MEAE. Il permet aux ambassades de mener sur le terrain des actions innovantes à impact rapide et fortement visibles au bénéfice des populations locales.

D'une durée maximale de deux ans, chaque projet (à visée nationale ou régionale) dispose d'un montant compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros. Ces projets concernent une large palette de domaines correspondant aux priorités de la politique de coopération française (environnement, égalité femmes-hommes, santé, éducation, patrimoine) et bénéficient à plus de 70 pays en développement. Les projets financés ont en général vocation à être repris à plus grande échelle par les bénéficiaires ou d'autres acteurs du développement.

Une partie de l'APD bilatérale mise en œuvre par le MEAE et l'AFD transite par les OSC (375 millions d'euros en 2018, 460 millions d'euros en 2019).

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR) intervient via les prêts concessionnels du Trésor, le fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), l'allocation d'aides budgétaires globales et les allègements de dette. Les projets de coopération décentralisée portés par les collectivités territoriales contribuent également à l'APD bilatérale de la France.

La part bilatérale de l'APD a connu une baisse ponctuelle en 2018, en raison du décaissement d'un prêt multilatéral à la Banque mondiale et de l'impact de la nouvelle méthode de comptabilisation de l'APD actée par le CAD de l'OCDE, qui a fait diminuer l'APD générée par les prêts à court terme. La forte croissance de l'activité de l'AFD, qui a bénéficié en 2019 de 1 milliard d'euros supplémentaires (en autorisation d'engagements) pour financer des projets en dons dans les pays prioritaires de la politique de développement française, s'est traduite par une augmentation significative de l'APD bilatérale à partir de 2019.

1.1.2. L'aide multilatérale permet à la France de démultiplier l'impact de son action en faveur de la protection des biens publics mondiaux

La France est un contributeur important aux organisations internationales et aux fonds multilatéraux, qui ont bénéficié de 45 % de l'APD française en 2018 (4,6 milliards d'euros) et 39 % en 2019 (4,3 milliards d'euros). L'APD multilatérale constitue un outil complémentaire indispensable à l'APD mise en œuvre de manière bilatérale. Elle permet à la France de démultiplier l'impact de son aide, par la mutualisation des moyens, et d'exercer pleinement son influence et sa responsabilité dans le système international.

Près de la moitié de l'APD multilatérale de la France est destinée aux instruments de coopération de l'UE (2,2 milliards d'euros en 2018 et 2,3 milliards d'euros en 2019). Sur la période 2014-2020, la France était le deuxième contributeur du FED. Elle participait – à travers sa contribution au budget communautaire – au financement des autres instruments européens en faveur du développement. Dans le cadre du cadre financier pluriannuel de l'UE 2021-2027, l'IVDCI est devenu l'instrument unique de l'UE en matière d'action extérieure et réunit à ce titre la plupart des instruments européens de financement du développement.

Environ 7 % de l'aide multilatérale de la France finance les institutions onusiennes. Par ailleurs, la France contribue au capital des banques multilatérales de développement (BMD) et participe aux fonds de développement qui y sont rattachés, tels que l'AID, guichet concessionnel de la Banque mondiale. Le montant des contributions aux BMD et aux autres fonds varie fortement en fonction des cycles de reconstitution.

1.1.3. L'APD française est majoritairement constituée de dons. La France adapte les instruments d'APD aux caractéristiques des projets, aux besoins et aux capacités de ses pays partenaires, ainsi qu'à leur niveau d'endettement

Le CICID de 2018 prévoyait un renforcement de la composante en don de l'APD, en particulier via l'augmentation du don-projet mis en œuvre par l'AFD dans les pays prioritaires. Conformément à ces orientations, les autorisations d'engagement du programme 209 pour le don-projet mis en œuvre par l'AFD ont été augmentées de 1 milliard d'euros en 2019 et s'élèvent depuis à un niveau bien supérieur à celui d'avant 2019, portant ainsi la composante en don de l'APD française à 81 % en 2019, contre 77 % en 2018.

ENCADRÉ 3

La participation de la France aux BMD

La France occupe une place de premier plan au capital des principales BMD. Elle est le cinquième actionnaire de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le cinquième contributeur à l'AID, les deux institutions de développement du groupe de la Banque mondiale. La France participe également au capital des principales BMD régionales, à savoir la BAfD, la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque interaméricaine de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque asiatique pour l'investissement dans les infrastructures.

En complément de ces apports en capital, et conformément à la priorité accordée aux PMA et au continent africain dans le cadre de sa politique de développement, la France est un contributeur majeur aux guichets concessionnels de ces banques. Ces contributions sont concentrées sur :

- l'AID, guichet concessionnel de la Banque mondiale accessible à 74 pays pauvres et dont les activités sont aux deux tiers réalisées en Afrique. Lors de la 18^e reconstitution (AID-18), couvrant la période 2018-2020, la France s'est engagée sur une contribution de 1,3 milliard d'euros ;
- le FAD de la BAfD, qui bénéficie à 38 pays du continent africain. La France s'est engagée à contribuer à hauteur de 369,5 millions d'euros à la 14^e reconstitution du FAD (FAD-14), couvrant la période 2017-2019 ;
- le Fonds asiatique de développement (FAsD) de la BAsD, qui déploie son activité en faveur de 18 pays à faible revenu. La France s'est engagée à contribuer à hauteur de 46 millions d'euros à la 11^e reconstitution du FAsD (FAsD-12), couvrant la période 2017-2020, ce qui lui a permis de maintenir son rang de cinquième contributeur non régional.

En 2018 et 2019, ces contributions aux fonds concessionnels se sont traduites par des crédits de paiement de 481,2 millions d'euros, correspondant aux versements des première et deuxième tranches en faveur de l'AID (346,5 millions d'euros), des deuxième et troisième tranches pour le FAD (123,2 millions d'euros) et des deuxième et troisième tranches pour le FAsD (11,5 millions d'euros).

Tableau 1 – Part de dons dans l'APD totale française (en milliards d'euros)

	2017	2018	2019
APD totale	10,1	10,3	10,9
Dons	7,7	7,8	8,8
% de dons	77 %	77 %	81 %

La France est le quatrième bailleur mondial en dons (et le cinquième bailleur tous instruments confondus). Elle privilégie le financement en dons dans les pays les plus pauvres, où la mobilisation des ressources fiscales et le recours aux marchés financiers demeurent insuffisants, en particulier pour financer les secteurs sociaux. L'APD bilatérale en dons, dont un tiers est mis en œuvre par l'AFD, prend la forme de dons-projets, de contrats de désendettement et de développement (C2D) ainsi que d'aides budgétaires et de soutien aux ONG. La part des dons dans les octrois de l'AFD a fortement augmenté ces dernières années, de 4 % en 2015 à près de 13 % en 2019.

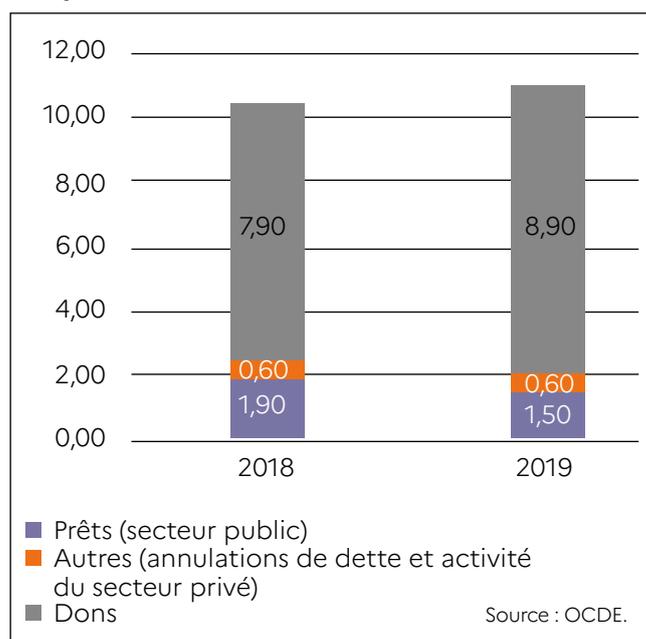
En dehors des dépenses effectuées sur le territoire français (frais d'accueil des réfugiés, frais d'écolage), les dons sont ciblés sur les 19 pays prioritaires (524 millions d'euros en 2019, soit 31 % de l'APD bilatérale en dons). Les contributions de la France au budget des organisations internationales sont financées quasi exclusivement par des dons : c'est le cas des contributions multilatérales en santé (contribution à la Global Alliance for Vaccines and Immunization ou Alliance du vaccin – GAVI – à hauteur de 500 millions d'euros sur le cycle 2021-2025, contribution au Fonds mondial de 1,3 milliard d'euros sur la période 2021-2023), mais aussi de la contribution française à l'AID, qui s'élève à 1,3 milliard d'euros sur la période 2020-2023, entièrement financée par des dons.

La France fournit également des prêts (18 % de l'APD en 2018, 14 % en 2019) dont les trois quarts sont octroyés par l'AFD. Les prêts permettent de mobiliser des montants plus importants que les projets financés en dons, notamment par le biais de cofinancements, et d'assurer un suivi dans la durée. Ils offrent une source de financement à des pays pour lesquels des alternatives n'existent pas toujours, notamment pour les prêts non souverains, et des conditions financières (taux, durée, différé, risque) plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès sur les marchés locaux. **La France adapte les conditions de ses prêts aux caractéristiques des projets, aux besoins et aux capacités de ses pays partenaires, ainsi qu'à leur niveau d'endettement.** Les deux tiers des prêts sont destinés aux pays à revenu intermédiaire et sont utilisés principalement dans les secteurs des infrastructures, du développement urbain, de l'environnement et de l'appui au secteur

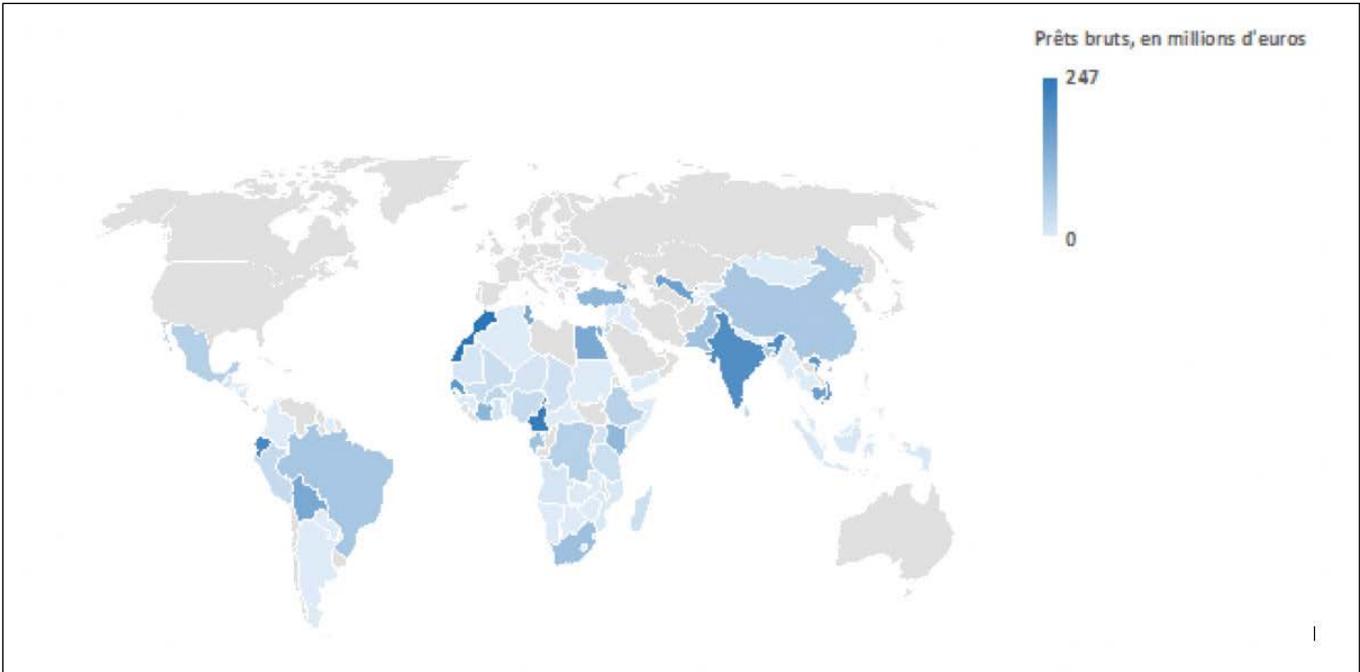
productif. La France est particulièrement vigilante au risque de surendettement de ses partenaires et à la nécessité pour eux de conserver durablement un accès aux différents financements.

Dans certains pays appartenant à la catégorie des PMA ou lorsqu'il s'agit de financer des projets sociaux, la France propose des prêts concessionnels à des conditions bien plus avantageuses que celles que ces pays pourraient obtenir sur les marchés financiers. Ces prêts permettent de réaliser des projets d'infrastructures et, à terme, de créer les conditions qui permettront au secteur privé d'amorcer un processus de développement endogène. **Les dons peuvent être mobilisés pour accompagner ces projets.** Par exemple, au Sénégal, l'AFD soutient depuis 2016 la fondation Institut Pasteur de Dakar pour la construction d'une unité de production de vaccins contre la fièvre jaune (et bientôt également pour les vaccins contre la COVID-19) : ce projet est financé à la fois via un don (2,7 millions d'euros) et un prêt (3,2 millions d'euros).

Figure 2 – Part de prêts et de dons dans l'APD française totale (en milliards d'euros)



Carte 1 – Répartition géographique des prêts bruts français en 2019



Source : DG Trésor.

NB : ici ne sont représentés que les prêts comptabilisés en APD.

1.2 La dimension partenariale de la politique de développement française est renforcée

La France promeut une politique partenariale de développement qui reconnaît le rôle et la complémentarité de l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de développement et de solidarité internationale, et qui mobilise les OSC, les collectivités territoriales et le secteur privé.

1.2.1. L'APD allouée à des projets mis en œuvre par des OSC sera doublée en volume entre 2017 et 2022

La France est engagée dans une dynamique de croissance de son APD transitant par les OSC. Le CICID de 2018 a acté l'objectif de doublement des fonds transitant par les OSC entre 2017 et 2022. **L'APD transitant par les OSC a atteint 374 millions d'euros en 2018 et 460 millions d'euros en 2019 (contre 310 millions d'euros en 2017),** soit près de 7 % de l'APD bilatérale totale tous dispositifs confondus. Elle devrait représenter 620 millions d'euros en 2022, rapprochant ainsi la France de la moyenne du CAD de l'OCDE. L'APD transitant par les OSC est principalement

financée par l'AFD à travers le dispositif Initiatives OSC (208 millions d'euros en 2019), le MEAE (71 millions d'euros pour l'action humanitaire) ainsi que par les collectivités territoriales, qui soutiennent les OSC à hauteur de 85 millions d'euros en 2019.

1.2.2. Les fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales seront doublés d'ici à 2022

Le rôle des collectivités territoriales dans la politique de développement française a été renforcé par le CICID de 2018, qui a acté le doublement des fonds destinés au soutien de l'action extérieure des collectivités territoriales. Ainsi, les crédits ont atteint 15,1 millions d'euros en 2018 et 18,3 millions d'euros en 2019, contre 12,7 millions d'euros en 2017. Ils ont été alloués à la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du MEAE, et à la facilité de financement des collectivités territoriales mise en œuvre par l'AFD.

1.2.3. La politique de développement française dispose d'une large palette d'instruments pour l'appui au secteur privé

Par le biais de sa filiale PROPARCO, l'AFD joue un rôle actif dans le renforcement du secteur privé des pays en développement. PROPARCO participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en proposant plusieurs catégories de produits : des prêts (à taux de marché ou bonifiés), des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres, des émissions de garanties et, dans une moindre mesure, des financements d'assistance technique. Les volumes de financement de PROPARCO sont passés de 1 milliard

d'euros en 2015 à 2,5 milliards d'euros en 2019, à la suite notamment du transfert d'une partie de l'activité de l'AFD à PROPARCO en 2019.

L'AFD et la Caisse des dépôts ont créé en 2017 STOA, qui a vocation à investir dans les infrastructures des pays en développement, en particulier en Afrique. Doté de 600 millions d'euros pour investir en fonds propres dans des projets d'infrastructures, le fonds a réalisé ses premiers investissements en 2018 avec, par exemple, des participations dans un projet hydroélectrique au Cameroun, dans une plateforme éolienne en Inde et dans une entreprise sud-africaine de réseau de fibre en accès ouvert.

Chapitre 2

La stratégie française en matière de développement : concentration sur les pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, et la protection des biens publics mondiaux

2.1 À travers son APD, la France accompagne les pays les plus vulnérables, notamment d'Afrique, vers des modèles de croissance plus résilients, plus inclusifs et plus durables

2.1.1. L'Afrique est au cœur de la politique d'aide au développement française

L'Afrique est au cœur de la politique de développement de la France. Cette attention particulière portée à la relation avec l'Afrique a été réaffirmée lors du CICID du 8 février 2018.

En 2019, l'Afrique concentrait 43 % de l'APD française, bilatérale et multilatérale (44 % en 2018), soit 4,7 milliards d'euros (4,5 milliards d'euros en 2018). L'APD à destination

de l'Afrique a augmenté de 15 % en volume entre 2017 et 2019. En 2019, 3,6 milliards d'euros étaient destinés à l'Afrique subsaharienne, soit un tiers de l'APD française totale. De plus, à travers le 11e FED portant sur la période 2014-2020 – auquel la France a contribué à hauteur de 17,8 % –, 17 milliards d'euros ont financé le développement durable en Afrique subsaharienne (sur un budget total de 30,5 milliards d'euros).

	2016	2017	2018	2019
APD allouée à l'Afrique, en Mds€	3,5	4,1	4,5	4,7
% de l'APD totale	41 %	41 %	44 %	43 %

ENCADRÉ 4

Comment la France assure-t-elle la concentration de son effort financier et la cohérence géographique de son aide ?

La France concentre les financements les plus concessionnels dans un nombre limité de pays prioritaires, identifiés sur la base d'un ensemble de critères économiques et sociaux, mais aussi de l'intensité de leurs relations avec la France sur le plan culturel ou linguistique. Depuis 2016, la liste des pays prioritaires ne comporte plus que des États appartenant à la catégorie des PMA, en cohérence avec l'objectif de ciblage accru de l'APD française sur les pays les

plus vulnérables. Depuis le CICID de 2018, la liste des pays prioritaires comprend 19 pays, situés sur le continent africain (sauf Haïti) et appartenant tous à la catégorie des PMA : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

Le gouvernement a décidé de consacrer la moitié de l'effort en subventions de l'État et les deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD aux 19 pays prioritaires. La zone Afrique et Méditerranée est destinataire d'au moins 75 % de l'effort financier de l'État en subventions et en prêts (hors annulation de dette) et d'au moins 85 % de celui mis en œuvre par l'AFD.

Carte 2 – Répartition géographique de l'APD totale française en 2018

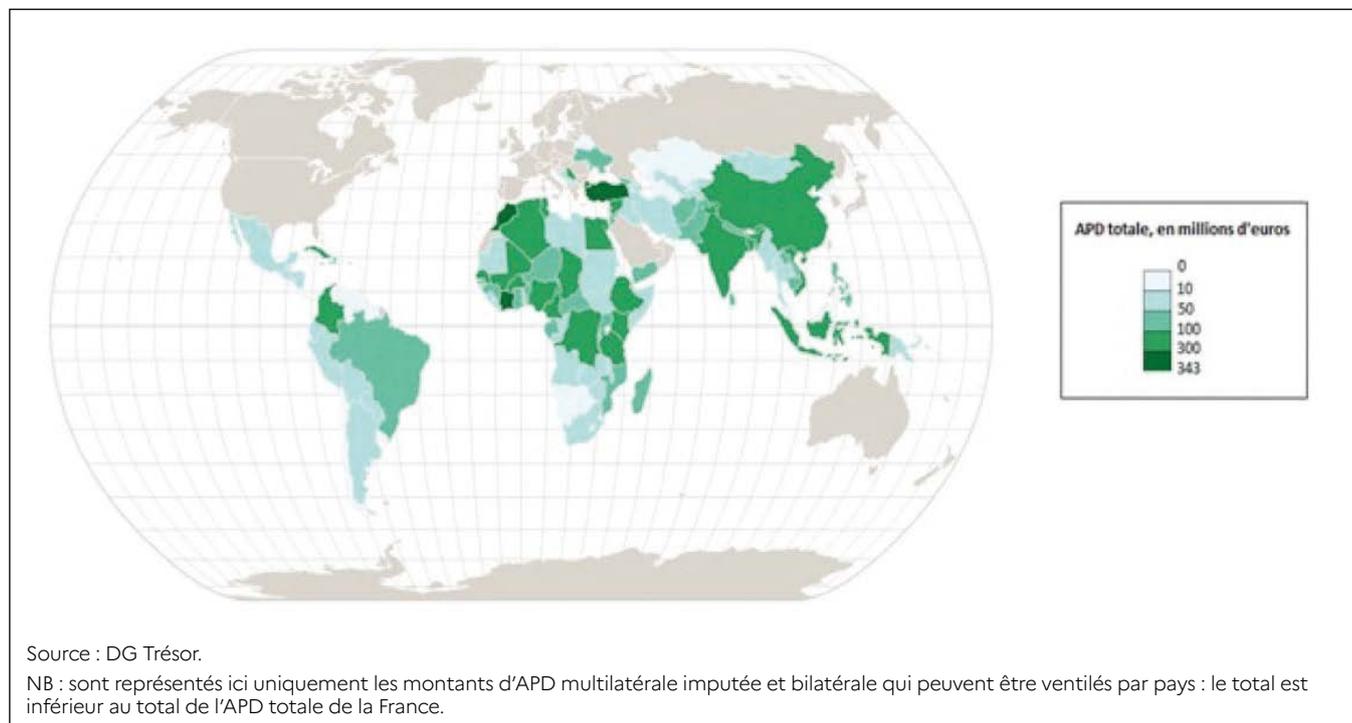
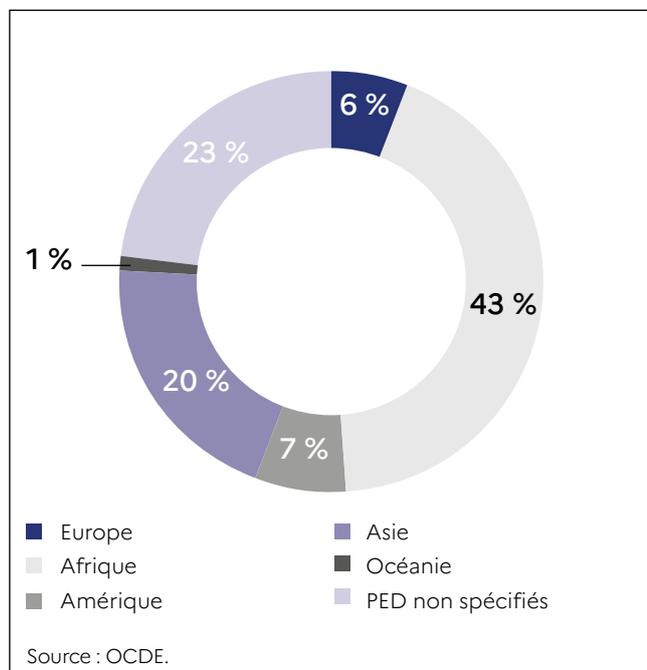


Figure 3 – Répartition géographique de l'APD totale nette française en 2019



2.1.2. L'APD française se concentre sur 19 pays prioritaires appartenant à la catégorie des PMA

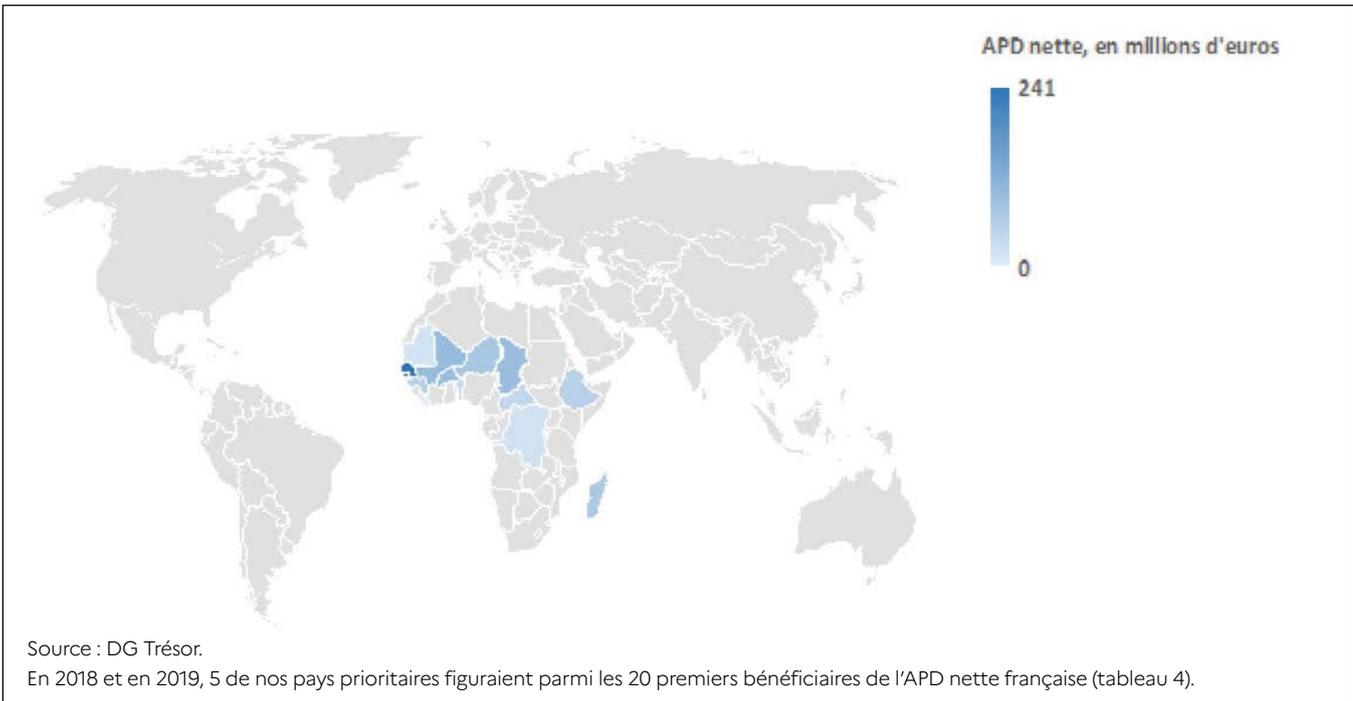
La France concentre son APD bilatérale en dons dans 19 pays prioritaires définis par le CICID de 2018. En 2018 et 2019, ces pays ont bénéficié de 15 % de l'APD totale française, soit 1,38 milliard d'euros en 2018 et 1,62 milliard d'euros en 2019, ce qui représente une augmentation de 16 % par an sur la période 2016-2019. Les trois quarts de l'APD en faveur des 19 pays prioritaires sont constitués de dons.

La France s'est engagée à concentrer dans ces pays prioritaires la moitié de l'aide-projet mise en œuvre par l'État et les deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD (hors fonds dédiés à la préparation des projets). En 2019, les 19 pays prioritaires ont bénéficié de 45 % de l'aide-projet mise en œuvre par l'État, soit 14,3 millions d'euros, et des deux tiers des subventions mises en œuvre par l'AFD, soit 2,5 milliards d'euros.

Tableau 2 – APD française à destination des 19 pays prioritaires

	2016	2017	2018	2019
APD française allouée aux 19 pays prioritaires, en Mds€	1,0	1,38	1,59	1,62
% de l'APD totale	12 %	14 %	15 %	15 %

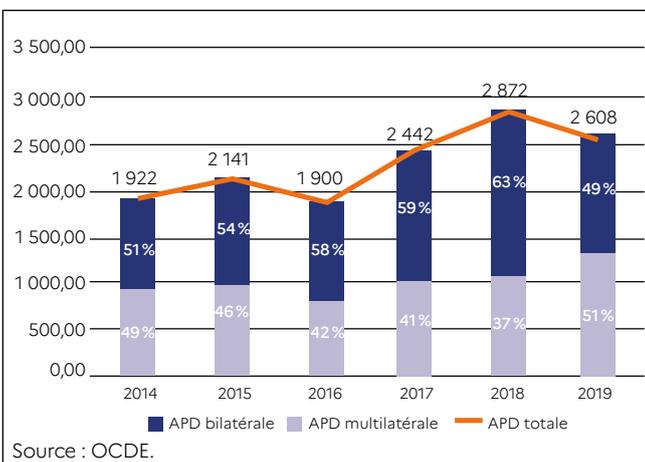
Carte 3 – Répartition de l'APD française par pays prioritaire en 2019



2.1.3. La part d'APD à destination des PMA augmente depuis 2016

L'APD de la France allouée aux PMA s'est élevée à 2,9 milliards d'euros en 2018 et à 2,6 milliards d'euros en 2019, soit 24 % de l'APD totale, et 0,11 % du RNB en 2019. **La part des financements français à destination des PMA est en augmentation depuis 2016 (+ 11 % par an sur la période 2016-2019), principalement en raison de la hausse de l'APD bilatérale. La France a également renforcé son soutien aux PMA via ses contributions aux guichets concessionnels de la Banque mondiale et de la BAfD.**

Figure 4 – APD française allouée aux PMA sur la période 2014-2019, en millions d'euros



2.1.4. L'APD à destination du Sahel a été multipliée par 1,5 entre 2016 et 2019

L'APD française destinée aux pays du Groupe des cinq (G5) Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) s'est élevée à 555,6 millions d'euros en 2019, contre 503 millions d'euros en 2018 et 490 millions d'euros en 2017. L'APD française au Sahel a augmenté de 46 % par rapport à 2016. En 2019, la France était le troisième bailleur bilatéral au Sahel.

L'APD française au Sahel se compose de deux tiers d'aide bilatérale, qui a augmenté de 68 % sur la période 2016-2019, avec une forte croissance entre 2018 et 2019 (+ 39 %), et d'un tiers d'aide multilatérale, mise en œuvre par l'UE, la Banque mondiale, le Fonds mondial ou le FVC.

À travers le canal bilatéral, la France intervient essentiellement sous forme de dons (75 %). L'APD allouée aux pays du G5 Sahel représente 5,47 % de l'APD bilatérale de la France en 2019, en augmentation de 34 % par rapport à 2018. Le Mali est le premier bénéficiaire de l'APD française au G5 Sahel, suivi du Burkina Faso et du Niger. Les

Tableau 3 – APD française au Sahel (en millions d'euros)

	2016	2017	2018	2019
APD française allouée au G5 Sahel	382	490	503	556

principaux secteurs d'intervention de l'APD bilatérale au G5 Sahel sont l'éducation (53 millions d'euros), la santé (37 millions d'euros), l'eau et l'assainissement (27 millions d'euros), l'agriculture et la sécurité alimentaire (24 millions d'euros).

En 2019, l'AFD a consacré 693 millions d'euros de nouveaux financements aux pays du G5 Sahel, soit plus du double du montant de 2013. Dans le cadre du fonds « Paix et résilience », dit facilité « Minka », mis en œuvre par l'AFD, 119,8 millions d'euros ont été alloués à 16 nouveaux projets engagés dans les pays du G5 Sahel en 2019.

ENCADRÉ 5

L'Alliance Sahel

Lancée en juillet 2017 par la France et l'Allemagne, l'Alliance Sahel regroupe aujourd'hui 13 partenaires des pays du G5 Sahel : la France, l'Allemagne, l'UE, la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement, la BAfD, l'Italie, l'Espagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Danemark, la Banque européenne d'investissement (BEI). L'Alliance vise à articuler les problématiques de sécurité et de développement avec pour objectif final d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables. Elle repose sur des méthodes d'intervention innovantes, un système de redevabilité des bailleurs et des priorités ciblées portant sur un nombre limité de secteurs (employabilité des jeunes, agriculture, décentralisation). La mise en œuvre des projets privilégie les circuits courts, transparents et qui permettent d'atteindre directement les populations concernées.

Trois ans après son lancement, l'Alliance enregistre des résultats concrets : un demi-million de paysans et d'éleveurs ont ainsi été appuyés dans leurs activités, 5,6 millions de personnes ont bénéficié d'un accès à l'eau potable, 3 millions d'enfants ont été vaccinés.

Une nouvelle gouvernance de l'Alliance Sahel a été mise en place en 2019 pour renforcer son pilotage, avec des comités de pilotage opérationnels chargés de mettre en œuvre les décisions prises par l'assemblée générale de l'Alliance. La première a eu lieu à Nouakchott le 25 février 2020, sous la présidence de Jean-Yves Le Drian, en marge du sommet des chefs d'État du G5 Sahel. Cette assemblée a été l'occasion de rappeler la nécessité d'agir prioritairement dans les zones fragiles, dans une approche territoriale intégrée. La concentration des efforts sur la zone de Konna, au Mali, orchestrée par la Banque mondiale, a été une première matérialisation de cette approche. D'ici à 2022, l'Alliance Sahel mobilisera 7,5 milliards d'euros à travers plus de 500 projets déjà lancés ou nouveaux.

Tableau 4 – Premiers récipiendaires de l'APD totale française en 2019

En 2019, l'AFD a consacré 693 millions d'euros de nouveaux financements aux pays du G5 Sahel, soit plus du double du montant de 2013. Dans le cadre de la facilité Minka, mis en œuvre par l'AFD, 119,8 millions d'euros ont été alloués à 16 nouveaux projets engagés dans les pays du G5 Sahel en 2019.

	Pays récipiendaires	APD nette (en millions d'euros)
1	Cameroun	367,1
2	Côte d'Ivoire	351,4
3	Inde	314,5
4	Sénégal	270,5
5	Turquie	252,3
6	Maroc	242,9
7	Équateur	224,5
8	Cambodge	179,6
9	Ouzbékistan	172,3
10	Bangladesh	165,4
11	Géorgie	165,0
12	Égypte	165,0
13	Bolivie	158,9
14	Tunisie	156,6
15	Éthiopie	152,4
16	Mali	139,4
17	Kenya	138,1
18	Pakistan	136,4
19	Burkina Faso	131,6
20	Vietnam	131,4

Tableau 5 – Premiers récipiendaires de l’APD bilatérale en dons française en 2019

Les premiers pays bénéficiaires de notre APD bilatérale en dons sont la Côte d’Ivoire (263 millions d’euros), le Maroc (151 millions d’euros), le Cameroun (143 millions d’euros) et l’Algérie (113 millions d’euros). La Chine reste le sixième bénéficiaire de l’APD bilatérale française (86 millions d’euros), en raison principalement de la comptabilisation des frais d’écolage des étudiants chinois (84 % des dons, 73 millions d’euros). L’APD en dons versée à Wallis-et-Futuna (102 millions d’euros) recouvre les frais liés à l’enseignement public et privé (38 millions d’euros), à l’aménagement du territoire (27 millions d’euros) et à l’administration territoriale (8 millions d’euros).

	Pays récipiendaires	APD bilatérale en dons (en millions d’euros)
1	Côte d’Ivoire	263,1
2	Maroc	150,5
3	Cameroun	143,4
4	Algérie	113,4
5	Wallis-et-Futuna	101,6
6	Chine	86,3
7	Tunisie	85,4
8	Sénégal	85,4
9	Mali	73,9
10	Tchad	72,0
11	Burkina Faso	65,2
12	Niger	64,5
13	Liban	59,4
14	Syrie	53,8
15	Turquie	53,3
16	Guinée	52,6
17	Territoires palestiniens	48,8
18	Madagascar	48,4
19	République centrafricaine	39,8
20	Djibouti	38,2

2.2 La France renforce ses investissements en faveur de la protection des biens publics mondiaux, dans 5 secteurs prioritaires définis par le CICID de 2018

La France est pleinement engagée dans la **mise en œuvre de l’Agenda 2030 et de l’accord de Paris**. Sous l’impulsion du président de la République, la France a renforcé son investissement en faveur des **biens publics mondiaux**, à la fois via l’APD bilatérale et multilatérale. Conformément aux orientations du CICID de 2018, **l’APD française est concentrée sur cinq secteurs, dans lesquels la France a une forte valeur ajoutée : la santé, l’éducation, l’égalité femmes-hommes, les fragilités et crises, l’environnement et le climat.**

ENCADRÉ 6

Les stratégies pluriannuelles de la politique de développement

Le MEAE, en lien avec le MEFR et les autres différentes parties prenantes, élabore des stratégies pluriannuelles, sectorielles et transversales, fixant les objectifs et détaillant les actions envisagées en cohérence avec les priorités de la politique de développement. Ces stratégies orientent l’action des opérateurs, qui sont associés à leur élaboration. Depuis 2017, les stratégies suivantes ont été publiées : la *Stratégie internationale de la France pour l’égalité entre les femmes et les hommes* (2018-2022), la *stratégie Prévention, résilience et paix durable* (2018-2022), la *Stratégie humanitaire de la République française* (2018-2022), la *stratégie Droits humains et développement*, la *Stratégie de la France en santé mondiale* (2017-2021), la *Stratégie française 2017-2021 pour l’éducation, la formation professionnelle et l’insertion dans les pays en développement*, la *Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l’agriculture durable* (2019-2024), la *Stratégie internationale de la France pour l’eau et l’assainissement* (2020-2030), la *Stratégie interministérielle 2020 : appui à une meilleure mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement* (2020-2022), la *stratégie Philanthropie et développement*, la *Stratégie anticorruption de la France dans son action de coopération 2021-2030*, la feuille de route sur l’action de la France à l’international en matière d’état civil et le *Plan d’action de la France pour la coopération statistique internationale et la production de données pour le développement durable 2021-2025*.

2.2.1. Priorités transversales : climat, égalité femmes-hommes, réponse aux crises et aux fragilités et promotion des droits humains

2.2.1.1. En 2019, la France a consacré près d'un milliard d'euros d'APD à l'adaptation au changement climatique et près de 2 milliards d'euros à l'atténuation

L'accord de Paris fixe un cadre à la politique climatique française et prévoit un soutien aux pays en développement pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs engagements. Dans ce cadre, la France concentre son aide sur :

- la mise en place de politiques publiques adéquates pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des contributions déterminées au niveau national publiées lors de la 21^e Conférence des parties (Conférence of Parties – COP 21) ;
- la mobilisation des flux financiers publics et privés pour financer la transition écologique et l'orientation des investissements vers un développement à faibles émissions et résilient aux impacts du changement climatique ;
- la protection des populations vulnérables contre les effets du changement climatique et ses impacts irréversibles.

Le gouvernement s'est engagé, lors du CICID de 2018, à ce que les volumes de financements à cobénéfice « climat » représentent au minimum 50 % des engagements du groupe

AFD et soient renforcés, avec des financements pour l'adaptation atteignant 1,5 milliard d'euros par an d'ici à 2020.

Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la France s'est engagée à allouer 5 milliards d'euros de financements climat en 2020. Cet engagement comprend 1,5 milliard d'euros par an pour l'adaptation au changement climatique dans le cadre du suivi du One Planet Summit de décembre 2017, avec une priorité en Afrique, dans les PMA et les pays les plus vulnérables. En 2019, les financements climat fournis par la France et répondant aux critères définis par la CCNUCC s'élevaient à 5,8 milliards d'euros, soit une hausse de 14 % sur un an (5,08 milliards d'euros en 2018), dont 1,5 milliard d'euros consacrés à l'adaptation au changement climatique. La France a atteint dès 2019 l'objectif fixé par le CICID à l'horizon 2020.

Tableau 6 – APD bilatérale consacrée au climat (en milliards d'euros)

	2016	2017	2018	2019
APD bilatérale pour l'adaptation aux changements climatiques	0,97	1,53	1,55	0,97
APD bilatérale pour l'atténuation du changement climatique	1,75	2,79	0,79	1,82

ENCADRÉ 7

Les contributions françaises aux principaux fonds multilatéraux dédiés à l'environnement

À l'occasion du sommet du G7 de Biarritz (2019), le président de la République a annoncé le doublement de la contribution française au FVC, instrument financier de l'accord de Paris et principal fonds international de financement de la lutte contre les changements climatiques. La France a doublé sa contribution au FVC sur la période 2020-2023, à hauteur de 1,55 milliard d'euros (contre 774 millions d'euros sur la période 2015-2018). Elle a pris en 2021, en amont de la COP 26, la coprésidence du FVC, dont elle est, sur la première reconstitution (2020-2023), le troisième contributeur.

La France est le cinquième contributeur au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mécanisme financier de la CCNUCC ainsi que de quatre autres conventions

internationales⁷. Sa contribution à la septième reconstitution du FEM pour 2018-2022 s'élève à 300 millions de dollars. Sur la période 2018-2020, la France est aussi le quatrième contributeur au Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (FMPM), qui appuie les pays en développement dans leur mise en conformité pour l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone (dont les chlorofluorocarbones et les hydrochlorofluorocarbures). Depuis l'adoption de l'amendement de Kigali en 2016 (entré en vigueur en 2019), le FMPM couvre également des fluides de remplacement qui ont un fort potentiel de réchauffement climatique (hydrofluorocarbures).

Par ailleurs, la France a créé en 1994 le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui finance des projets innovants en faveur de l'environnement dans les pays en développement. Il soutient des initiatives à même de générer localement des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques. Les ressources du FFEM s'élèvent à 120 millions d'euros pour la période 2019-2022.

7. La Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Minamata sur le mercure.

En 2018, près de 25 % des financements bilatéraux français intégraient les objectifs climatiques : la France a ainsi consacré 790 millions d'euros d'APD bilatérale au changement climatique, et 1,5 milliard d'euros à l'atténuation de ses effets. En 2019, 971 millions d'euros d'APD ont été alloués à l'adaptation au changement climatique et 1,8 milliard d'euros à l'atténuation, soit une augmentation respective de 11 % et de 20 % par rapport à 2018.

Dans le cadre de sa stratégie climat 2017-2022, l'AFD s'est engagée à ce que son activité soit compatible à 100 % avec l'accord de Paris. En 2018, l'AFD a atteint un volume d'engagements dans les États étrangers ayant un cobénéfice climat de 4,6 milliards d'euros, dont 1,4 milliard d'euros en faveur de l'adaptation. En 2019, 6,1 milliards d'euros ont été engagés par l'AFD dans des projets en faveur de la lutte contre le changement climatique. 55 % des projets financés par l'AFD, tous secteurs confondus, ont des cobénéfices climat.

Tableau 7 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans les domaines du climat et de la biodiversité

Indicateur de l'aide	2018	2019
Superficies bénéficiant de programmes de conservation, de restauration ou de gestion durable de la biodiversité	Type 1 : 1 350 390	Type 1 : 10 069 692
	Type 2 : 3 689 626	Type 2 : –
	Type 3 : 0	Type 3 : –
Nouvelles capacités d'énergies renouvelables (en mégawatts)	533	927
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO ₂) – ex ante	10 500 000	9 900 000

2.2.1.2. La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe directeur de la politique de développement française

Le président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la « **grande cause du quinquennat** ». Elle constitue un principe directeur et transversal de l'action extérieure de la France. La France défend une approche par les droits, qui vise à mettre fin à toute forme de discriminations et de violences faites aux femmes et aux filles.

Le CICID de 2018 a prévu que 50 % des volumes annuels d'engagements de l'AFD auront un objectif « genre » principal ou significatif, et que 100 % des projets et programmes de l'AFD seront identifiés, dans les données

FOCUS PROJETS

Initiative sur la biodiversité, les changements climatiques et la résilience – multipays – subvention de 21 millions d'euros (2019)

L'Initiative conjointe du Pacifique sur la biodiversité, les changements climatiques et la résilience, qui recouvre 19 pays et territoires d'outre-mer, émerge de la volonté de mobiliser davantage de ressources financières afin d'accélérer et de simplifier l'intégration du capital naturel dans les stratégies d'investissement. Elle vise l'adaptation des petites îles du Pacifique et de leurs populations aux effets du changement climatique et la protection de leur biodiversité, en mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature.

L'initiative concentrera ses actions sur deux thématiques complémentaires que sont la conservation et la restauration de la biodiversité marine et terrestre, et la réduction des vulnérabilités et l'anticipation des effets du changement climatique.

transmises à l'OCDE, au regard du marqueur « genre »⁸, qui vise à mesurer leur impact sur l'égalité femmes-hommes. Le MEAE s'est doté d'une nouvelle **Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)**, qui vise à accroître les montants de l'APD française marqués « genre ».

En 2018, la France a consacré 1,8 milliard d'euros d'APD bilatérale à l'amélioration de l'égalité femmes-hommes (versements d'APD bilatérale brute, marqueur « genre » CAD 1 ou 2). En 2019, un quart de l'APD bilatérale française a contribué à l'égalité entre les femmes et les hommes, soit 1,7 milliard d'euros.

Tableau 8 – APD bilatérale consacrée à l'égalité femmes-hommes (en milliards d'euros)

	2016	2017	2018	2019
APD bilatérale égalité femmes-hommes	1,5	1,5	1,8	1,7
Part de l'APD bilatérale	29 %	25 %	32 %	25 %

8. L'OCDE a défini les critères d'un marqueur « genre » afin d'évaluer l'impact sur l'égalité femmes-hommes des projets déclarés en APD. Il existe trois niveaux : « CAD 1 » lorsque le projet a pour objectif significatif le genre ou le climat, « CAD 2 » lorsque le genre ou le climat constituent l'objectif principal du projet, « CAD 0 » lorsque le projet ne prend pas en compte cet objectif.

La France porte les objectifs d'égalité femmes-hommes dans les institutions multilatérales qu'elle finance, dotées pour la plupart de stratégies dédiées en la matière. Son action passe également par le Fonds français Muskoka, qui vise à réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile, conjointement avec quatre organismes des Nations unies.

ENCADRÉ 8

Le Fonds français Muskoka

Dans le cadre de sa diplomatie féministe, la France porte un plaidoyer en faveur des droits à la santé sexuelle, reproductive, maternelle, infantile et des enfants, y compris du droit à l'avortement. Un des programmes phares pour améliorer la santé des femmes, des enfants et des adolescentes est le Fonds français Muskoka, rassemblant quatre agences des Nations unies (Organisation mondiale de la santé – OMS –, Fonds des Nations unies pour la population, Fonds des Nations unies pour l'enfance – United Nations International Children's Emergency Fund ou UNICEF – et Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – ONU Femmes), qui intervient dans 9 pays d'Afrique de l'Ouest et du centre (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo). Entre 2011 et 2018, l'action de ce fonds a contribué à faire baisser de 32 % la mortalité infanto-juvénile et de 17 % la mortalité infantile.

La France a renouvelé sa contribution en faveur de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile au sein du Fonds Muskoka à hauteur de 50 millions d'euros de 2016 à 2020.

2.2.1.3. La réponse de la France aux crises et aux fragilités s'inscrit dans le cadre d'une approche globale

La réponse aux fragilités et aux crises exige de la France une approche globale, qui articule les instruments de temps longs, liés à l'action diplomatique, de paix et de développement, et les instruments de temps courts, liés aux actions d'urgence et humanitaires. Cette action est guidée par deux nouvelles stratégies adoptées en 2018, la *Stratégie humanitaire de la République française (2018-2022)* et la *stratégie Prévention, résilience et paix durable (2018-2022)*.

En 2018, le CICID a décidé de porter à 500 millions d'euros d'ici à 2022 le montant annuel (bilatéral et multilatéral) de l'action d'urgence humanitaire et à la stabilisation en sortie de crise. Dans le cadre de cet objectif, les fonds dédiés à l'aide humanitaire (crédits dédiés à la gestion et à la sortie de crise, auxquels s'ajoute une partie importante des contributions multilatérales) augmentent en 2020, et représentent au total

FOCUS PROJETS

Maroc : Prêt de politique publique – prêt de 100 millions d'euros et subvention de 1,5 million d'euros (2019)

L'AFD soutient la démarche de budgétisation sensible au genre (BSG) au Maroc en finançant un prêt de politique publique de 100 millions d'euros, couvrant neuf départements ministériels et visant à faire du budget un véritable outil de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. En parallèle, l'AFD déploie un programme de renforcement des capacités pour accompagner l'appropriation de la BSG et sa bonne application par tous les ministères. Ce programme est mis en place par ONU Femmes (subvention de 1,5 million d'euros) et permet aussi d'accompagner l'action du Centre d'excellence pour la BSG. Ce projet s'inscrit dans la continuité de nombreuses interventions sectorielles menées à ce jour au Maroc et a été conçu en coordination avec l'UE et ONU Femmes, qui accompagnent le pays sur le genre depuis de nombreuses années.

près de 350 millions d'euros. La facilité Minka de l'AFD, créée en 2017 et dotée de 100 millions d'euros par an, a permis le lancement d'« initiatives » sur quatre des principaux bassins de crise d'intérêt pour la France (Syrie et pourtour syrien, région du lac Tchad, République centrafricaine, Sahel).

Enfin, au niveau multilatéral, les volumes consacrés aux pays fragiles ou en crise augmentent dans les fonds concessionnels AID (Banque mondiale) et FAD (BAFD), à la demande des donateurs. La Banque mondiale est ainsi, par exemple, via l'AID, de très loin le premier partenaire de l'Alliance Sahel. La part des ressources subventionnées des

Tableau 9 – APD allouée à la réponse aux crises et fragilités (en millions d'euros)

APD brute	2016	2017	2018	2019
APD allouée aux crises et fragilités	634	487	585	560
APD bilatérale allouée aux crises et fragilités	167	76	105	118
APD multilatérale allouée aux crises et fragilités	466	411	480	442

9. Indicateur du RAP relatif au programme 110. Le calcul de cet indicateur intègre les dons et comptabilise l'élément de concessionnalité des prêts accordés par les principaux fonds concessionnels (AID, FAD, FAsD, Fonds international de développement agricole – FIDA) de manière à obtenir un indicateur global de répartition géographique. L'indicateur est ensuite pondéré en fonction de la contribution française à chacun de ces fonds (part en pourcentage à la dernière reconstitution du fonds).

BMD consacrée à l'Afrique subsaharienne⁹ est en hausse. Elle s'élève à 71 % en 2019, après 58 % en 2017 et 67 % en 2018.

En 2019, l'APD de la France allouée à la stabilité internationale et à la lutte contre les fragilités a atteint 560 millions d'euros. Elle est principalement multilatérale (78 % en 2019, via les agences onusiennes, l'UE, la Banque mondiale). Sur le plan bilatéral, la France intervient en particulier via l'aide humanitaire et la facilité Minka mise en œuvre par l'AFD.

FOCUS PROJETS

Cameroun et République centrafricaine : accompagner le développement de territoires touchés par des déplacements importants de populations – 12 millions d'euros de subvention Minka à un consortium d'ONG mené par la Croix-Rouge française (2018)

Dans le contexte du conflit centrafricain, d'importants déplacements de populations touchent l'ouest de la République centrafricaine et l'est du Cameroun. Le projet vise à appuyer les populations déplacées et les communautés hôtes afin de contribuer au développement équilibré et durable de ces territoires. Le projet se décline selon plusieurs axes :

- contribuer à la réconciliation et à la reconstruction (Centrafrique) ainsi qu'à l'accueil apaisé des déplacés (internes/réfugiés) au sein de la communauté hôte, à leur autonomisation ou leur accompagnement au retour (Cameroun) dans le cadre d'un développement transfrontalier équilibré ;
- renforcer les capacités des autorités locales pour la mise en place de mécanismes de gouvernance et d'un dialogue inclusif permettant une planification concertée du développement et de la réponse aux besoins des populations ;
- contribuer au renforcement des mécanismes communautaires de gestion des ressources, de médiation et d'accès aux services de base ;
- améliorer les moyens d'existence et les revenus des populations à travers les chaînes de valeur/systèmes d'activité dans les filières agropastorales.

2.2.1.4. La France défend une approche du développement fondée sur les droits humains

Conformément aux conclusions du CICID de 2018 sur l'intégration d'une approche fondée sur les droits humains dans la politique de coopération de la France, une **stratégie interministérielle Droits humains et développement** a été adoptée à l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 2018. L'objectif est de faire de notre politique d'aide au développement un levier de la diplomatie française en faveur des droits humains.

Quatre priorités ont été identifiées pour la mise en œuvre de la stratégie :

- l'éducation aux droits humains, en particulier à destination des enfants ;
- l'accompagnement des acteurs du développement pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits ;
- le soutien aux défenseurs des droits humains face à la restriction croissante de l'espace de la société civile ;
- le soutien à la mise en œuvre de l'examen périodique universel (EPU) des Nations unies et des autres mécanismes régionaux similaires.

Dans le cadre de sa stratégie, la France s'est engagée à orienter l'action des banques de développement, y compris la Banque mondiale, dans un sens conforme à l'approche du développement fondée sur les droits humains. À l'initiative du ministère (ministère à préciser), un nouveau groupe de travail « droits humains et développement », coprésidé par la France, la Banque mondiale et l'Université de Leuven (Belgique), a été créé en 2020 auprès du Forum mondial sur le droit, la justice et la citoyenneté, dont le secrétariat est assuré par la Banque.

En 2019, le MEAE a effectué une contribution de 100 000 euros au Fonds de contributions volontaires géré par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, pour l'assistance financière et technique aux fins de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

2.2.2. Priorités sectorielles : santé, éducation, sécurité alimentaire, eau et assainissement, aide au commerce

2.2.1.1. La France a fait de la santé un axe principal de sa politique de développement, avec un investissement financier significatif

La France est le quatrième bailleur mondial en santé avec près d'un milliard d'euros (980 millions d'euros) d'APD allouée à la santé en 2019, soit une augmentation de 15 % entre 2016 et 2019 (+ 126 millions d'euros).

Tableau 10 – L'APD française pour la santé est surtout multilatérale (en millions d'euros)

APD brute	2014	2015	2016	2017	2018	2019
APD multilatérale imputée	634	644	593	730	726	705
APD bilatérale brute	426	151	259	153	206	275
APD totale brute	1 060	796	853	882	932	980
APD santé dans l'APD totale	11,2 %	8,2 %	8,0 %	7,3 %	7,2 %	7,0 %

FOCUS PROJETS

Le secteur privé au service de la santé

PROPARCO, filiale du groupe AFD dédiée au secteur privé, a investi 40 millions d'euros dans le secteur de la santé en 2019. PROPARCO a notamment accordé un prêt de 10 millions d'euros à la société pharmaceutique indienne Africure Pharmaceuticals afin d'accroître ses capacités de production de médicaments génériques de qualité en Afrique (construction de deux usines en Côte d'Ivoire et en Éthiopie). L'objectif est d'améliorer l'accès aux médicaments et vaccins essentiels pour 2,6 millions de personnes d'ici à 2024.

Zimbabwe : renforcement des capacités du Zimbabwe pour le contrôle des maladies animales (2019-2020)

Lancé en 2019, le projet *Improve the Capacities of Zimbabwe for the Control of Animal and Zoonotic Diseases (CAZCOM)* a été conçu pour renforcer les capacités du Zimbabwe en matière de surveillance et de lutte contre les maladies animales et zoonotiques d'importance, dans un pays disposant de moyens insuffisants en personnels qualifiés et en infrastructures biotechnologiques de pointe pour mettre en place une réponse sanitaire adéquate.

Ce projet mis en œuvre par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), en collaboration avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD), à hauteur de 844 600 euros, a permis de fournir un appui dans plusieurs domaines : formation, mise en place d'un laboratoire aux

normes internationales, projets de recherche, systèmes de surveillance et de contrôle des maladies infectieuses émergentes. Il a produit des effets concrets pour :

- 180 000 foyers d'éleveurs et acteurs intermédiaires impliqués dans les filières animales (soit 900 000 personnes au total) ;
- la faculté des sciences vétérinaires de l'Université du Zimbabwe et les départements techniques du ministère de l'Agriculture ;
- l'ensemble des instituts de recherche et des laboratoires privés du pays ;
- la sous-région d'Afrique australe en termes de gestion et de contrôle des maladies animales d'importance économique et transfrontalières.

En 2021, ce projet est poursuivi par une action de l'AFD avec le CIRAD et l'IRD, grâce à une subvention de 2 millions d'euros pour le projet Plateforme de diagnostic pour le contrôle des maladies animales. La thématique des maladies zoonotiques est particulièrement d'actualité au regard de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Liban : renforcer l'accès aux soins pour les réfugiés – subvention de 20 millions d'euros (2019)

L'AFD finance le Comité international de la Croix-Rouge pour appuyer l'hôpital-université Rafic-Hariri à Beyrouth, qui accueille les populations vulnérables de la capitale et particulièrement les réfugiés. Ce projet vise à renforcer les capacités organisationnelles et de recherche de l'hôpital afin d'améliorer l'accès, la qualité et le continuum de soins à destination de ces populations vulnérables.

Pour répondre aux nouveaux enjeux mondiaux de santé publique, la **Stratégie de la France en santé mondiale 2017-2021** fixe quatre grandes priorités :

- renforcer les systèmes de santé tout en luttant contre les maladies ;
- renforcer la sécurité sanitaire au niveau international ;

- promouvoir la santé des populations ;
- promouvoir l'expertise, la formation, la recherche et l'innovation françaises.

La France a choisi de recourir principalement à l'APD multilatérale pour financer la santé mondiale : près des trois quarts (72 % en 2019) de l'APD allouée à la santé

transitent via le canal multilatéral. La France a fait le choix d'investir dans les fonds multilatéraux spécialisés en santé que sont le FMSTP, GAVI et son mécanisme de financement, la Facilité internationale de financement pour la vaccination, ainsi qu'UNITAID. Depuis 2016, les contributions à ces fonds ont été réalisées exclusivement à partir de ressources extrabudgétaires provenant du produit des taxes affectées au FSD (TTF et TSBA).

La France est le deuxième contributeur historique du FMSTP, avec une contribution de 1,08 milliard d'euros sur le triennum 2017-2019 (360 millions d'euros par an). La France s'est engagée, lors de la dernière conférence de reconstitution des ressources du FMSTP d'octobre 2019, à augmenter sa contribution de 20 % pour atteindre 1,296 milliard d'euros sur la période 2021-2023. La part de la contribution française au Fonds mondial destinée à apporter une assistance technique aux pays partenaires,

mise en œuvre par Expertise France sous le nom d'Initiative 5 %, a été portée à 7 % sur la période 2017-2019, puis à 9 % depuis 2019 pour atteindre 38,88 millions d'euros par an. **La France est le premier bailleur d'UNITAID**, chargé d'accélérer la réponse aux épidémies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, en déployant des innovations mieux adaptées, plus efficaces et moins chères, avec environ 60 % des ressources cumulées depuis sa création en 2006. Sa contribution s'est élevée à 90 millions d'euros en 2018. **La France est également le sixième bailleur de GAVI** pour la période 2016-2020.

L'AFD est le principal opérateur de l'aide bilatérale dans le domaine de la santé. Les financements octroyés par l'AFD dans les États étrangers se sont élevés à 497 millions d'euros en 2018 et à 545 millions d'euros en 2019. L'Afrique reste le premier bénéficiaire de ces financements en 2019 (45 % des octrois), suivie par la zone Asie et Moyen-Orient (31 %).

ENCADRÉ 9

La réponse de la France à la crise de la COVID-19

La crise de la COVID-19 menace d'accroître les inégalités et les fragilités, tout en entraînant une hausse de la pauvreté et de l'extrême pauvreté après plusieurs décennies de progrès. **La France a agi dès le début de la pandémie de COVID-19 pour soutenir les pays les plus vulnérables et encourager une réponse multilatérale**, seule à même de répondre aux défis sanitaires et socio-économiques globaux.

ACT-A, l'initiative pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, a été lancée le 24 avril 2020 à l'initiative du président de la République. Son objectif est de favoriser le développement, la production et l'accès équitable aux tests, traitements et vaccins abordables, efficaces, sûrs et de qualité contre la COVID-19, ainsi que de renforcer les systèmes de santé. La facilité COVID-19 Vaccines Global Access (COVAX), pilier « vaccins » de l'initiative ACT-A, joue un rôle essentiel afin d'assurer un accès équitable aux vaccins partout dans le monde. L'initiative projette de fournir, d'ici à la fin de l'année 2021, 2 milliards de doses de vaccins dans 92 pays à revenu faible et intermédiaire via le mécanisme COVAX, et au moins 245 millions de traitements et 500 millions de tests pour les pays à revenu faible et intermédiaire. La France soutient ACT-A et ses différents piliers à hauteur de plus d'un milliard d'euros. La France plaide pour que le vaccin soit un bien

public mondial afin de le rendre accessible à tous, dans les pays les plus pauvres, en termes de prix et de quantité.

La France a participé activement à la réponse de l'équipe Europe, portée par la Commission européenne (voir encadré 10), en soutenant par exemple la mise en place d'un pont aérien humanitaire à destination de l'Afrique. Elle a joué un rôle moteur pour la mobilisation des institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale) et pour l'adoption et la mise en œuvre de l'Initiative de suspension du service de la dette, agréée en avril 2020 par le Groupe des vingt (G20) et le Club de Paris, qui vise à permettre à 73 pays parmi les plus vulnérables de retrouver les liquidités nécessaires pour faire face à la crise.

Sur le plan bilatéral, la France a lancé en avril 2020 l'initiative Santé en commun, dotée de 1,15 milliard d'euros, dont 150 millions d'euros de subventions et 1 milliard d'euros de prêts. Cette initiative, mise en œuvre par l'AFD, a permis de soutenir efficacement les systèmes de santé, les réseaux régionaux de surveillance épidémiologique et les ONG en Afrique, dans l'océan Indien, les Caraïbes et le Proche-Orient. Pour apporter un appui supplémentaire aux pays les plus démunis face à cette crise, des moyens complémentaires ont été redirigés vers le continent africain par le MEAE, notamment à travers son Centre de crise et de soutien, le MEFR, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou encore le ministère des Solidarités et de la Santé.

La réponse de l'équipe Europe à la crise de la COVID-19

Afin de soutenir les pays les plus vulnérables face à la crise de la COVID-19, l'équipe Europe a mobilisé près de 40,468 milliards d'euros. Ce budget combine les ressources de la Commission européenne (14,745 milliards d'euros), de ses États membres (14,081 milliards d'euros) et de leurs agences de développement ainsi que des institutions financières comme la BEI (7,248 milliards d'euros) et la BERD (4,395 milliards d'euros). Conforme au nexus humanitaire-développement, la mobilisation de l'équipe Europe vise non seulement à répondre aux situations d'urgence et aux besoins humanitaires liés à la pandémie, mais également à renforcer les secteurs de la santé et de l'assainissement et à répondre aux conséquences économiques et sociales de la crise dans les pays partenaires.

Le voisinage (Est et Sud) est le premier bénéficiaire du paquet équipe Europe avec près de 12,180 milliards d'euros, suivi par l'Afrique subsaharienne, qui bénéficie de 6,220 milliards d'euros, et les Balkans occidentaux et la Turquie (5,225 milliards d'euros).

À l'initiative de la France, et dans le cadre de l'approche équipe Europe, la direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne a mis en place de façon temporaire un pont aérien humanitaire, destiné à faciliter l'acheminement de fournitures médicales essentielles et la circulation des travailleurs humanitaires au niveau international. Dans le cadre de ces services, 10 millions d'euros ont été alloués pour apporter de l'aide aux zones les plus gravement touchées par les restrictions en matière de transport aérien, notamment en Afrique.

Tableau 11 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans le secteur de la santé

Indicateurs	2018	2019
Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré	12,59 millions	34,99 millions
Nombre de personnes ayant accès à un ensemble de services de santé de base, de nutrition et de population (Banque mondiale)	83,20 millions	214,00 millions
Nombre d'enfants immunisés grâce à notre contribution à GAVI	3,96 millions	3,90 millions
Nombre de moustiquaires imprégnées distribuées grâce à notre contribution au Fonds mondial	20,40 millions	19,30 millions
Nombre de personnes sous traitement antirétroviral grâce à notre contribution au Fonds mondial	2,50 millions	2,50 millions

2.2.2.2. La politique de développement française est marquée par un réengagement en faveur de l'éducation

Le CICID de 2018 a appelé de ses vœux l'augmentation du financement international en faveur de l'éducation, notamment l'éducation de base, et le ciblage des pays prioritaires de la politique de développement et de solidarité internationale, en particulier ceux de l'espace francophone, où la connaissance du français et la formation aux valeurs démocratiques dans notre langue participent à l'accès à la citoyenneté et à l'emploi.

Pour guider ses interventions, la France a adopté en 2017 une stratégie internationale pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion dans les pays en développement pour 2017-2021.

Dans le domaine de l'éducation de base, la France s'engage à :

- favoriser l'accès à l'éducation primaire et secondaire ;
- améliorer la qualité des apprentissages pour le XXI^e siècle ;
- renforcer la gouvernance de l'éducation pour des systèmes efficaces.

Pour la formation professionnelle et l'insertion dans l'emploi, la stratégie prévoit :

- de soutenir l'opérationnalisation de politiques publiques de formation professionnelle ;
- de promouvoir un enseignement supérieur contribuant au *continuum* formation-recherche-innovation ;
- d'accompagner les processus d'accès et de maintien dans l'emploi et de mobilité sur le marché du travail.

En 2019, la France a consacré 1,4 milliard d'euros (APD totale brute) au secteur de l'éducation (1,3 milliard d'euros en 2018). La majorité des financements transite par le canal bilatéral, avec 1,1 milliard d'euros, dont 695 millions d'euros de frais d'écolage.

En matière d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi, l'AFD est le principal opérateur de la France dans ses pays partenaires. En 2019, la croissance des moyens en subventions et le soutien politique ont permis à l'AFD de multiplier ses financements financiers dans ce secteur par

Tableau 12 – APD consacrée au secteur de l'éducation (en millions d'euros)

APD brute	2014	2015	2016	2017	2018	2019
APD bilatérale allouée à l'éducation	1 079	999	1 025	1 108	1 078	1 177
<i>dont frais d'écolage</i>	648	593	618	655	695	631
% de frais d'écolage dans l'APD bilatérale	60 %	59 %	60 %	59 %	64 %	54 %
APD multilatérale	146	194	191	207	268	209
APD totale	1 226	1 193	1 216	1 315	1 346	1 386
APD éducation en % de l'APD totale	13,0 %	12,1 %	11,5 %	10,9 %	10,3 %	10,7 %

2,5 par rapport à 2018, avec 646 millions d'euros de nouveaux engagements en 2019. 85 % des engagements en éducation de base se sont concentrés en Afrique.

La France intervient aussi via le canal multilatéral, en particulier via le **Partenariat mondial pour l'éducation**. Lors de la conférence de reconstitution des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation, coprésidée par la France et le Sénégal en février 2018, le président de la République a souhaité que la France s'engage à hauteur de 200 millions d'euros pour la période 2018-2020, soit une multiplication par plus de dix de sa contribution (17 millions d'euros sur 2015-2017).

NB : les premiers bénéficiaires de l'APD française dans le secteur de l'éducation sont la Chine et les pays du Maghreb, en raison de la comptabilisation en APD des frais d'accueil d'étudiants en France (frais d'écolage).

Tableau 13 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle

Indicateur	2018	2019
a. Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège (par an)	536 082	2 438 130
<i>dont nombre de filles</i>	463 986	1 166 916
a bis. Nombre d'enfants ayant achevé le cycle scolaire primaire (par an)	950 949	2 438 130
<i>dont nombre de filles</i>	ND	ND
b. Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD (par an)	20 082	123 960

FOCUS PROJETS

Éducation

Guinée : programme décennal de l'éducation – subvention de 61,5 millions d'euros dont 34 millions d'euros en délégation du Partenariat mondial pour l'éducation

L'AFD, aux côtés du Partenariat mondial pour l'éducation et de l'UNICEF, soutient la politique éducative guinéenne pour la réussite des jeunes dans leurs apprentissages et leur formation, dans un contexte de croissance des effectifs et de fragilisation des conditions d'enseignement. L'AFD mobilise en 2019 un financement de 27,5 millions d'euros et prépare la gestion de la contribution du Partenariat mondial pour l'éducation (34 millions d'euros) au Fonds commun de l'éducation pour 2020. Ce fonds vise à améliorer l'équité, réduire les disparités de scolarisation, améliorer les résultats d'apprentissage, favoriser l'insertion socioprofessionnelle et l'enseignement supérieur et, enfin, renforcer la gouvernance du système éducatif guinéen.

Burkina Faso : appui à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation et de la formation – subvention de 15 millions d'euros (2019)

Le projet appuie la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF), qui vise à assurer une éducation de qualité pour tous jusqu'à la fin du collège et un développement raisonné et ciblé de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, depuis 2018, le Burkina Faso faisant face à une dégradation rapide de son environnement sécuritaire, le projet adopte une double approche : un soutien aux priorités du PSEF dans le but d'améliorer la qualité des apprentissages, de réduire les disparités multidimensionnelles et d'améliorer l'efficacité dans la gestion des ressources du système, à travers l'abondement à un fonds commun ; et un appui spécifique pour accompagner le gouvernement dans le soutien à la scolarisation dans les zones de forte insécurité. Ce financement vient en complément entre autres d'une enveloppe déléguée par le Partenariat mondial pour l'éducation à l'AFD, approuvée en 2019, d'un montant de 21,2 millions de dollars. L'AFD a été désignée agent partenaire et délégataire des fonds du Partenariat mondial pour l'éducation depuis 2014 au Burkina Faso.

2.2.2.3. L'APD française vise à lutter contre la faim, à renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à favoriser les systèmes agricoles et alimentaires durables

La situation mondiale en matière de sécurité alimentaire s'est nettement dégradée depuis 2014. Près de 690 millions de personnes souffraient de sous-alimentation chronique en 2019 (8,9 % de la population mondiale), soit une hausse de 12 millions par rapport à 2018, et de 60 millions par rapport à 2014. L'Afrique est la région où la prévalence de la sous-alimentation est la plus élevée, avec 18,8 % de la population touchée en 2019, soit 239,6 millions de personnes. L'Asie est quant à elle la région hébergeant le nombre le plus important de personnes sous-alimentées (378,7 millions)¹⁰.

La France s'est dotée d'une nouvelle **Stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable (2019-2024)**, qui définit le cadre de référence pour les institutions françaises de développement. Cette nouvelle stratégie poursuit cinq objectifs principaux :

- renforcer la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
- développer des systèmes agricoles et alimentaires durables ;
- renforcer l'action française sur la nutrition ;
- appuyer la structuration de filières agroalimentaires durables pour favoriser la création d'emplois décents dans les territoires ruraux ;
- renforcer les actions d'assistance alimentaires aux populations vulnérables et améliorer leur résilience aux causes de l'insécurité alimentaire.

La France est un acteur historique sur ces thématiques à l'international et s'implique à plusieurs niveaux : via les projets de l'AFD, qui a engagé 395 millions d'euros en 2018 pour le développement agricole et la sécurité alimentaire, via l'aide alimentaire programmée (AAP), pilotée par le MEAE, les programmes de ses établissements de recherche, notamment du CIRAD, de l'IRD et de l'Institut national de la recherche agronomique, ainsi que par le biais de son action diplomatique dans les enceintes onusiennes, auprès de l'UE, dans le cadre du G7 et du G20.

En 2018, la France a consacré 776 millions d'euros (APD totale brute) à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, et 943 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 22 % (+ 167 millions d'euros). La France a également renforcé son soutien au FIDA, à travers une contribution de 46,6 millions de dollars pour la période 2019-2021 (35,9 millions d'euros en dons et 50 millions d'euros en prêts) qui la place parmi les dix premiers contributeurs au FIDA. Le président de la République a annoncé une augmentation de 50 % de la contribution française dans le cadre de la reconstitution du FIDA en 2021.

La récurrence des crises alimentaires, principalement dues aux conflits armés et aux phénomènes climatiques extrêmes, nécessite de décloisonner les approches de l'aide humanitaire et du développement : l'AAP s'inscrit pleinement dans ce cadre, en conformité avec les principes de la Convention de Londres sur l'assistance alimentaire, ratifiée par la France en 2017. En 2018, l'AAP s'élevait à 34 millions d'euros et a été fortement mobilisée pour répondre aux conséquences humanitaires de la crise syrienne, au Liban, en Jordanie et en Irak (5,3 millions d'euros). En 2019, le budget consacré à l'AAP était de 39 millions d'euros, dont 57 % ont été attribués aux pays prioritaires de la France. L'aide s'est répartie entre l'Afrique subsaharienne (64 %), le Proche et le Moyen-Orient (26,5 %), l'Asie (6,5 %) et Haïti (2,5 %).

2.2.2.4. Le secteur de l'eau et de l'assainissement demeure une priorité de l'APD française

Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est la première cause de mortalité dans le monde. Si des progrès

Figure 5 – Répartition géographique de l'aide alimentaire française en 2019

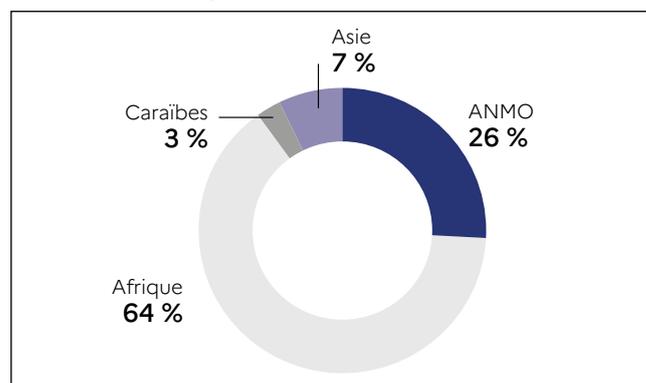


Tableau 14 – L'action de la France en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (en millions d'euros)

APD brute	2014	2015	2016	2017	2018	2019
APD bilatérale	353	290	344	512	291	414
APD multilatérale imputée	192	251	265	335	485	455
APD totale	545	541	609	847	776	943
APD alimentaire en % de l'APD totale	5,8 %	5,5 %	5,7 %	7,0 %	5,9 %	6,7 %

10. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, FIDA, UNICEF et OMS, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, rapport, 2019.

Tableau 15 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

Indicateur de l'aide bilatérale	Valeurs 2018	Valeurs 2019
Nombre d'exploitations agricoles familiales (EAF) soutenues par les programmes financés par l'AFD	Type 1 : 197 844	Type 1 : 383 922
	Type 2 : 30 200	Type 2 : –
	Type 3 : 0	Type 3 : –
Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel direct mais non exclusif	10	10
Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel direct et exclusif	3	2

conséquents ont été réalisés à l'échelle mondiale, 2,1 milliards de personnes ne bénéficient toujours pas de services fiables d'approvisionnement en eau potable, et 4,5 milliards d'individus n'ont pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité¹¹. Par ailleurs, sous l'effet de l'accroissement des besoins et du changement climatique, la raréfaction des ressources en eau s'accélère dans toutes les régions du monde et les situations de pénurie se multiplient.

Dans ce contexte, la France reconnaît l'eau et l'assainissement comme un secteur prioritaire de l'APD. Ce caractère prioritaire a été réaffirmé par le CICID de 2018, qui a souligné les fortes externalités positives liées à l'accès à l'eau potable : « La France poursuivra la mise en œuvre des droits de l'homme en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, contribuant ainsi à améliorer la santé, l'accès à l'éducation, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'égalité de genre. »

En matière d'eau et d'assainissement, l'APD de la France a atteint 845 millions d'euros en 2018 (APD totale brute) et 766 millions d'euros en 2019, transitant majoritairement via le canal bilatéral et sous forme de prêts, à destination principalement de l'Afrique, suivie de l'Asie.

La majeure partie de l'APD bilatérale dans ce secteur est mise en œuvre par l'AFD, dont l'action s'inscrit dans le cadre d'intervention sectoriel « Eau et assainissement »

Tableau 16 – La France renforce son action en faveur de l'eau et de l'assainissement (en millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
APD bilatérale	357	367	549	605	570	562
APD multilatérale imputée	131	197	195	363	275	204
APD totale	488	564	744	968	845	766
% APD totale	5,2 %	5,7 %	7,0 %	8,0 %	6,5 %	5,5 %

2014-2018, en cours de révision, qui s'articule autour de quatre axes :

- amélioration de la gouvernance sectorielle ;
- protection de la ressource en eau ;
- accès aux services d'eau et d'assainissement ; et
- protection contre les inondations.

L'AFD a octroyé 957 millions d'euros au secteur de l'eau et de l'assainissement en 2018, soit 8 % de son activité totale, et 1,3 milliard d'euros en 2019, soit 9 % de son activité totale, un montant en hausse de 25 % par rapport à 2018.

Conformément aux conclusions du CICID de 2018, la France s'est dotée d'une nouvelle *Stratégie internationale pour l'eau et l'assainissement (2020-2030)*, qui fixe les orientations de l'APD française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour les dix prochaines années. Cette stratégie s'articule autour de trois axes d'action prioritaires :

- améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement, de l'échelle locale à l'échelle mondiale ;
- renforcer la sécurité d'approvisionnement en eau pour tous, dans un contexte d'accroissement des pressions sur la ressource et de multiplication des crises liées à l'eau ;
- renforcer l'efficacité des moyens et des outils, en privilégiant le développement de solutions innovantes et de mécanismes solidaires de financement.

Tableau 17 – Indicateurs de résultats de l'aide française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

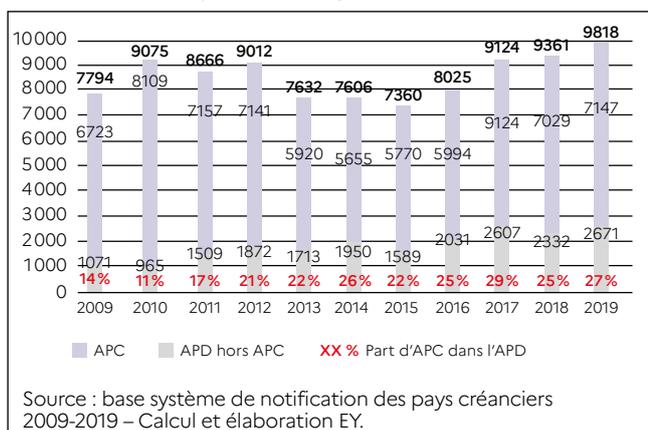
Indicateur de l'aide	2018	2019
Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	1 055 961	5 004 162
Nombre de personnes gagnant un accès à un système d'assainissement amélioré	437 000	1 808 365

11. OMS, UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et estimations des ODD*, OMS, Genève, 2017.

2.2.3. La stratégie française d'aide au commerce est ciblée sur les pays ACP, les PMA et sur des actions œuvrant pour un commerce durable et inclusif

Le commerce joue un rôle moteur dans le développement économique et la réduction de la pauvreté, c'est la raison pour laquelle **la France a fait de l'insertion des pays en développement dans le commerce mondial une de ses priorités**. La stratégie française d'aide au commerce et de facilitation des échanges est principalement axée sur les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), avec un **soutien particulier aux PMA, et sur des actions œuvrant pour un commerce durable et inclusif**.

Figure 6 – Évolution de l'aide pour le commerce versée par la France (en millions de dollars) et part dans l'APD française sur la période 2009-2019



Sur la période 2018-2019, la France a contribué à quatre fonds multilatéraux de l'Organisation mondiale du commerce d'aide pour le commerce pour un montant annuel total de 2 millions d'euros : le cadre intégré renforcé, le Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement, le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce dans le domaine sanitaire et phytosanitaire et le mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges. Ces fonds ont pour objectif d'assurer le renforcement durable des capacités commerciales des pays bénéficiaires à travers l'assistance technique.

La France a mis en place en 2002 un programme bilatéral d'assistance technique en matière commerciale, le programme pour le renforcement des capacités commerciales (PRCC), financé sur les crédits des programmes 110 et 209, et mis en œuvre par l'AFD. Le PRCC vise à renforcer des maîtrises d'ouvrage faibles dans des pays en développement et des PMA et à renforcer leurs capacités commerciales. Sa valeur ajoutée provient de sa grande flexibilité, qui permet

de soutenir des acteurs aux profils variés et de financer une palette d'actions larges et sur mesure. Plus de la moitié des projets financés concernent des opérations auprès de filières d'exportation agricole ou de la pêche, mais le PRCC est également intervenu auprès de filières industrielles (mécatronique, textile, santé, par exemple) ou de services (cinéma, tourisme).

Dotée de 30 millions d'euros sur la période 2016-2019, la cinquième génération du PRCC (PRCC 5) s'inscrit dans les priorités géographiques de la politique de développement française. Ainsi, l'effort s'est concentré sur l'Afrique subsaharienne et dans les pays du « Partenariat de Deauville » (Égypte, Libye, Maroc, Tunisie, Yémen), avec 75 % des crédits consacrés à l'Afrique et aux pays méditerranéens.

2.2.3.1. La France appuie la gouvernance démocratique, condition essentielle de l'efficacité de l'aide au développement

La stratégie française en matière de gouvernance démocratique s'articule autour des axes suivants : agir pour la refondation de l'État ; favoriser la recomposition territoriale et l'émergence d'acteurs locaux ; favoriser une action publique efficace et transparente ; renforcer les capacités ; contribuer aux débats internationaux sur la gouvernance. La France s'est dotée en 2019 d'une stratégie interministérielle Droits humains et développement, qui formalise le cadre de l'action française d'appui au respect, à la protection et à la réalisation des droits humains.

La France renforce également son action en matière d'appui à la mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement, dans le cadre de la stratégie interministérielle de 2018, appuyée par le plan d'investissement stratégique pour le développement 2020-2023, qui permettra la mise en œuvre concrète de son engagement dans ce domaine. Ce plan d'investissement innovant, doté de plus de 60 millions d'euros, joue un rôle clé dans le soutien de la France aux pays en développement pour leur réponse à la crise sanitaire et la relance de leurs économies.

En 2019, la France a consacré 6 % de son APD au secteur de la gouvernance (843 millions d'euros).

2.3 Résultats et évaluation

Dans le contexte de la hausse sans précédent des moyens d'APD, le renforcement de l'évaluation de la politique de développement répond à un impératif démocratique. Ainsi, la nouvelle loi sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales accorde une place importante à l'efficacité et à l'impact de l'action de la France, en prévoyant la création d'une commission indépendante d'évaluation, chargée d'évaluer la mise en œuvre de l'APD bilatérale et multilatérale.

Les services d'évaluation relevant du MEAE, du MEFR et de l'AFD préparent de façon concertée la programmation triennale de leurs travaux, de façon à mener des évaluations conjointes lorsque le caractère commun des sujets s'y prête.

Entre 2018 et 2019, les 3 services ont finalisé **21 évaluations stratégiques**. Ces travaux, listés dans le tableau ci-dessous, ont été réalisés par des évaluateurs indépendants sélectionnés après mise en concurrence (à l'exception d'une capitalisation interne sur les prêts de politique publique). Par ailleurs, le MEAE et l'AFD ont finalisé **146 évaluations de projets** : 62 évaluations de projets FSPI-Projets innovants des sociétés civiles et coalition d'acteurs financés par le ministère et 84 évaluations de projets financés par l'agence. En complément des informations fournies dans le présent rapport, les 3 services d'évaluation publient un bilan spécifique dans lequel sont présentées, de manière harmonisée, toutes les évaluations réalisées au cours de la période.

La publication des évaluations est assurée sur les sites du MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/> ; de la DG Trésor :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international/l-unite-d-evaluation-des-activites-de-developpement-uead/rapports-d-evaluation-uead> ; et de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/les-evaluations>.

La France soutient le processus d'efficacité de l'aide depuis son lancement, en 2003. La mise en œuvre des recommandations et des normes internationales en la matière lui a permis d'atteindre une efficacité accrue de l'aide, dans le respect de la déclaration de Paris (2011), en particulier à travers un meilleur alignement aux besoins des pays bénéficiaires, l'abaissement du coût des projets, et en favorisant les fournisseurs locaux et régionaux.

La France a participé à l'ensemble des enquêtes de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris et des engagements pris au forum de Busan. Ces enquêtes génèrent des données factuelles sur la mise en œuvre des principes convenus en matière d'efficacité de la coopération au développement à l'aide de 10 indicateurs.

Dans le cadre de l'exercice de 2019, portant sur les données d'APD 2017 et 2018 dans 87 pays en développement volontaires, la France a obtenu un très bon score en matière d'alignement de ses projets sur les

ENCADRÉ 11

Liste des évaluations stratégiques achevées en 2018 et 2019 de la DGM, de la DG Trésor et de l'AFD

1/ Évaluations menées par le MEAE

- Évaluation stratégique de l'Initiative 5 %

2/ Évaluations menées par le MEFR

- Évaluation des retombées économiques du FASEP
- Évaluation de la dotation de la France au FEM (FEM-5 et FEM-6)
- Évaluation rétrospective de la dotation de la France à l'AID (AID-17 et AID-18)
- Évaluation de la dotation de la France au FVC

3/ Évaluations menées par l'AFD

- Évaluation des contributions des interventions « Aires protégées » de l'AFD à la conservation et au développement (2000-2017)
- Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux : du développement local à l'appui à la décentralisation puis à la gouvernance des territoires
- Évaluation du deuxième objectif du cadre d'intervention transversal biodiversité 2013-2017
- Évaluation des interventions de l'AFD dans le secteur de l'irrigation
- Évaluation scientifique d'impact sur la déforestation des plans d'aménagement forestier des certifications d'exploitation durable

- Évaluation des innovations issues de la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG pour l'assainissement
- Évaluation in itinere de l'Initiative solidarité santé au Sahel
- Évaluation de l'offre de collèges de proximité sur l'accès à l'éducation secondaire en République de Côte d'Ivoire – C2D
- Impact du forfait obstétrical en Mauritanie – Effets sur l'offre de soins, sur le recours aux soins et sur les inégalités d'accès aux soins
- Capitalisation sur les prêts de politique publique

4/ Évaluations menées conjointement

- Évaluation à mi-parcours du Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (pilotée par la DG Trésor, conjointe avec l'AFD)
- Évaluation de la contribution française à l'amélioration de la gouvernance financière dans les pays bénéficiaires de l'APD (2006-2016) (pilotée par le MEAE, conjointe avec l'AFD et la DG Trésor)
- Évaluation de l'aide au développement de la France au Vietnam 2005-2015 (pilotée par l'AFD, conjointe avec le MEAE et la DG Trésor)
- Évaluation de l'action de la France pour le soutien à l'éducation de base dans les pays du G5 Sahel (pilotée par le MEAE, conjointe avec l'AFD)
- Évaluation formative de l'engagement français à Muskoka (2010-2017) (pilotée par le MEAE, conjointe avec l'AFD)
- Revue analytique de la contribution française aux fonds multibailleurs en contexte de crise/post-crise (pilotée par l'AFD, conjointe avec le MEAE et la DG Trésor)

priorités nationales des pays partenaires (87 %) et de décaissement des projets conformément aux prévisions (95 %). 99 % de son aide était déliée, au-dessus de la moyenne du CAD de l'OCDE. Par ailleurs, la moitié de ses projets utilisaient les cadres d'indicateurs et les systèmes statistiques des pays récipiendaires.

Dans une démarche de redevabilité vis-à-vis des parlementaires et des citoyens français, comme de ceux des pays partenaires, la France a renforcé son action en matière de transparence avec son adhésion à l'Initiative

internationale pour la transparence de l'aide (IITA), à la suite du CICID de 2016, et le lancement d'un site unique sur la transparence de l'aide : <https://afd.opendatasoft.com/page/accueil/>.

Ce site recense les projets de développement du MEAE et de l'AFD mis en œuvre dans les pays partenaires. Les informations relatives aux projets sont publiées selon les normes « données ouvertes » et répondent au standard de l'IITA. Elles sont également disponibles sur le portail gouvernemental unique : www.data.gouv.fr.

Annexe

Indicateurs de résultats de l'APD bilatérale et multilatérale (LOP-DSI)

Le CICID du 31 juillet 2013 a validé une liste de 30 indicateurs de l'aide française, qui a été reprise dans la loi du 7 juillet 2014. Méthodologiquement, la redevabilité française suit une logique *ex post* plutôt qu'*ex ante*. Les indicateurs présentés sont ainsi des indicateurs de réalisations (*outputs*) ou de résultats (*outcomes*). En ce qui concerne le suivi des résultats de son aide multilatérale, la France suit une logique de contribution plutôt que d'attribution afin d'adopter une approche plus transparente.

N°	Indicateur de l'aide bilatérale	Domaine	Valeurs 2018	Valeurs 2019
1	Nombre d'EAF soutenues par les programmes financés par l'AFD*	Agriculture, sécurité alimentaire	Type 1 : 197 844	Type 1 : 383 922
			Type 2 : 30 200	Type 2 : –
			Type 3 : 0	Type 3 : –
2	Superficies bénéficiant d'un programme de conservation, de restauration ou de gestion durable de la biodiversité (nombre d'hectares)**	Biodiversité	Type 1 : 1 350 390	Type 1 : 10 069 692
			Type 2 : 3 689 626	Type 2 : –
			Type 3 : 0	Type 3 : –
3	Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés (par jour)	Transports	385 558	3 269 400
4	Nombre de personnes gagnant accès à des services électriques durables	Énergie durable	7 138 844	5 150 003

* Le nombre d'EAF correspond à trois sous-types :

– type 1 : le nombre d'EAF bénéficiaires est clairement défini ;

– type 2 : le nombre de projets dans lesquels un territoire rural est « transformé », donc où la population de l'ensemble de la zone est concernée, qu'elle soit engagée dans l'agriculture ou d'autres activités ;

– type 3 : le nombre projets de nature « institutionnelle » comme l'appui aux politiques agricoles, l'appui aux organisations professionnelles agricoles, la gestion des risques agricoles, etc.

** Les valeurs renseignées peuvent se décomposer en trois sous-types :

– type 1 : l'aire en hectares concernée par les projets portant sur la création, l'extension, l'amélioration, le financement durable des aires protégées, pour lesquels 100 % de la surface est concernée ;

– type 2 : l'aire en hectares concernée par les projets de gestion durable de territoires terrestres ou marins non cultivés ne faisant pas l'objet d'un classement comme aires protégées, mais dont les conditions d'exploitation prévoient explicitement un objectif de renouvellement et de conservation de la diversité du vivant (foresterie, pêche, bassins-versants, etc.) et pour lesquels 40 % des surfaces des territoires concernés sont prises en compte ;

– type 3 : l'aire en hectares concernée par les projets de développement de territoires cultivés ou transformés, dans lesquels les objectifs de conservation de la biodiversité, y compris la biodiversité cultivée, sont des objectifs explicites et pour lesquels 20 % des surfaces des territoires concernés sont prises en compte.

5	a. Nombre d'enfants scolarisés au primaire et au collège (par an)	Éducation et formation	536 082	2 438 130
	<i>dont nombre de filles</i>		463 986	1 166 916
	a bis. Nombre d'enfants ayant achevé le cycle scolaire primaire (par an)		950 949	2 438 130
	<i>dont nombre de filles</i>		ND	ND
	b. Nombre de jeunes accueillis dans les dispositifs de formation professionnelle initiale soutenus par l'AFD (par an)		20 082	123 960
6	Nombre d'entreprises (petites et moyennes entreprises – PME) bénéficiaires d'appuis ou de financements de l'AFD	Institutions financières et appui au secteur privé	60 226	Indicateurs modifiés (6 bis)
6 bis	Nombre de bénéficiaires d'un service financier local		–	1 910 318
10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	Eau et assainissement	1 055 961	5 004 162
11	Nombre de personnes gagnant un accès à un système d'assainissement amélioré	Eau et assainissement	437 000	1 808 365
12	Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré	Santé	14 589 182	34 991 327
12 bis	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel direct mais non exclusif	Transversal	10	10
12 ter	Nombre de projets ayant un objectif nutritionnel direct et exclusif	Transversal	3	2
13	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO ₂) – indicateur ex post à prévoir mais non envisageable fin 2013	Transversal (climat)	10 500 000	9 900 000
14	Nombre d'institutions bénéficiaires d'action de renforcement de capacité	Culture, enseignement supérieur et Francophonie	ND	ND
15	Nombre d'institutions bénéficiaires d'action de renforcement de capacité	Gouvernance démocratique	ND	29
16	Nombre de projets financés au bénéfice des sociétés civiles du Sud	Sociétés civiles du Sud	xx	xx

N°	Indicateur de l'aide multilatérale	Domaine	Valeurs 2018	Valeurs 2019
17	Nombre de personnes ayant accès à un ensemble de services de santé de base, de nutrition et de population (Banque mondiale)	Santé	83,20 millions	214,00 millions
18	Nombre d'enfants immunisés grâce à notre contribution à GAVI	Santé	3,96 millions	3,90 millions
19	Nombre de moustiquaires imprégnées distribuées grâce à notre contribution au Fonds mondial	Santé	20,40 millions	19,30 millions
20	Nombre de personnes sous traitement antirétroviral grâce à notre contribution au Fonds mondial	Santé	2,50 millions	2,50 millions
21	Nombre d'enseignants recrutés et/ou formés (Banque mondiale)	Éducation	6,25 millions***	
21 bis	Nombre d'élèves formés (groupe Banque mondiale)	Éducation	69,6 millions	50,7 millions
22	Nombre de manuels et matériels didactiques fournis (BAfD)	Éducation	ND****	
23	Superficie de zones bénéficiant de services d'irrigation (en hectares) (Banque mondiale)	Agriculture	539 000	729 000
24	Nombre de personnes formées/recrutées/utilisant une technologie moderne (BAfD)	Agriculture	ND	ND
25	Nombre de personnes bénéficiaires de services fournis par des projets soutenus par le FIDA	Agriculture	ND	ND
26	Nombre de personnes ayant gagné accès à des sources d'eau améliorées (Banque mondiale)	Développement durable (eau)	42,40 millions	36,10 millions
27	Kilomètres de conduites d'eau installées ou améliorées (en kilomètres) (BAfD)	Développement durable (eau)	5 100	ND****
28	Routes construites ou réhabilitées, en kilomètres (Banque mondiale)	Infrastructures (transport)	19 876***	
28 bis	Nombre de personnes dont l'accès aux services de transport a été amélioré	Infrastructures (transport)	ND	121,7 millions
29	Nombre de PME aidées (Société financière internationale)	Secteur privé	ND	ND
29 bis	Nombre de PME ayant bénéficié de services financiers (Banque mondiale)	Secteur privé	ND	220 000
30	Nombre de clients de la microfinance formés en gestion des entreprises (BAfD)	Secteur privé	ND****	

*** Résultats obtenus sur la période 2018-2020 (Banque mondiale).

**** Absent du cadre de mesure de résultats 2016-2025 de la BAfD.

Sigles et abréviations

AAP	Aide alimentaire programmée	DPT	Document de politique transversale
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	EAF	Exploitation agricole familiale
ACT-A	Access to COVID-19 Tools Accelerator	EPU	Examen périodique universel
AFD	Agence française de développement	FAD	Fonds africain de développement
AID	Association internationale de développement de la Banque mondiale	FAsD	Fonds asiatique de développement
APD	Aide publique au développement	FASEP	fonds d'étude et d'aide au secteur privé
BAfD	Banque africaine de développement	FED	Fonds européen de développement
BAsD	Banque asiatique de développement	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BEI	Banque européenne d'investissement	FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	FIDA	Fonds international de développement agricole
BMD	Banque multilatérale de développement	FMPM	Fonds multilatéral du Protocole de Montréal
BSG	Budgétisation sensible au genre	FMSTP	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
C2D	Contrat de désendettement et de développement	FSD	Fonds de solidarité pour le développement
CAD	Comité d'aide au développement	FSPI	Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain
CAZCOM	<i>Improve the Capacities of Zimbabwe for the Control of Animal and Zoonotic Diseases</i> (Renforcement des capacités du Zimbabwe pour le contrôle des maladies animales)	FVC	Fonds vert pour le climat
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	G5	Groupe des cinq
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	G7	Groupe des sept
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	G20	Groupe des vingt
COP	Conference of Parties (Conférence des parties)	GAVI	Alliance du vaccin (Global Alliance for Vaccines and Immunization)
DG Trésor	Direction générale du Trésor	IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
		IRD	Institut de recherche pour le développement

IVCDCI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
LOP-DSI	Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MEFR	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
ND	Non défini
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisation de la société civile
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PRCC	Programme pour le renforcement des capacités commerciales
PROPARCO	Promotion et participation pour la coopération économique
PSEF	Plan sectoriel de l'éducation et de la formation
RAP	Rapport annuel de performances
RNB	Revenu national brut
TSBA	Taxe de solidarité sur les billets d'avion
TTF	Taxe sur les transactions financières
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance (United Nations International Children's Emergency Fund)

Liste des figures, encadrés, tableaux et cartes

Figures

Figure 1	Trajectoire de l'APD française entre 2008 et 2020 (en volume et en pourcentage du RNB).....	15
Figure 2	Part de prêts et de dons dans l'APD française totale (en milliards d'euros)	18
Figure 3	Répartition géographique de l'APD totale nette française en 2019	22
Figure 4	APD française allouée aux PMA sur la période 2014-2019, en millions d'euros	23
Figure 5	Répartition géographique de l'aide alimentaire française en 2019	34
Figure 6	Évolution de l'aide pour le commerce versée par la France (en millions de dollars) et part dans l'APD française sur la période 2009-2019	36

Encadrés

Encadré 1	Les canaux de l'APD française	16
Encadré 2	Le FSPI	16
Encadré 3	La participation de la France aux BMD	17
Encadré 4	Comment la France assure-t-elle la concentration de son effort financier et la cohérence géographique de son aide ?	21
Encadré 5	L'Alliance Sahel	24
Encadré 6	Les stratégies pluriannuelles de la politique de développement.....	25
Encadré 7	Les contributions françaises aux principaux fonds multilatéraux dédiés à l'environnement	26
Encadré 8	Le Fonds français Muskoka	28
Encadré 9	La réponse de la France à la crise de la COVID-19	31
Encadré 10	La réponse de l'équipe Europe à la crise de la COVID-19	32
Encadré 11	Liste des évaluations stratégiques achevées en 2018 et 2019 de la DGM, de la DG Trésor et de l'AFD	37

Tableaux

Tableau 1	Part de dons dans l'APD totale française (en milliards d'euros).....	18
Tableau 2	APD française à destination des 19 pays prioritaires	22
Tableau 3	APD française au Sahel (en millions d'euros).....	23
Tableau 4	Premiers bénéficiaires de l'APD totale française en 2019.....	24
Tableau 5	Premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale en dons française en 2019.....	25
Tableau 6	APD bilatérale consacrée au climat (en milliards d'euros)	26
Tableau 7	Indicateurs de résultats de l'aide française dans les domaines du climat et de la biodiversité	27
Tableau 8	APD bilatérale consacrée à l'égalité femmes-hommes (en milliards d'euros)	27
Tableau 9	APD allouée à la réponse aux crises et fragilités (en millions d'euros).....	29
Tableau 10	L'APD française pour la santé est surtout multilatérale (en millions d'euros).....	30
Tableau 11	Indicateurs de résultats de l'aide française dans le secteur de la santé.....	32
Tableau 12	APD consacrée au secteur de l'éducation (en millions de euros).....	33
Tableau 13	Indicateurs de résultats de l'aide française dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle.....	33
Tableau 14	L'action de la France en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (en millions d'euros)....	34
Tableau 15	Indicateurs de résultats de l'aide française dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.....	35
Tableau 16	La France renforce son action en faveur de l'eau et de l'assainissement (en millions d'euros)	35
Tableau 17	Indicateurs de résultats de l'aide française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.....	35

Cartes

Carte 1	Répartition géographique des prêts bruts français en 2019	19
Carte 2	Répartition géographique de l'APD totale française en 2018.....	22
Carte 3	Répartition de l'APD française par pays prioritaire en 2019	23

Rapport bisannuel

Politique de développement et de solidarité internationale 2018-2019

Ce cinquième – et dernier – rapport bisannuel rend compte de l'évolution de la politique française de développement, de solidarité et de lutte contre les inégalités mondiales pour les années 2018 et 2019.

Il présente les principaux chiffres de l'aide publique au développement de la France, et rappelle les principales actions engagées par le gouvernement au cours des deux années. Il s'inscrit en particulier dans les orientations et priorités définies par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 8 février 2018, tant au plan géographique que thématique, avec cinq axes (santé, éducation, climat, égalité entre les femmes et les hommes et vulnérabilités) et dix-neuf pays prioritaires.

Ce rapport permet de confirmer la tendance observée dans le rapport précédent : celle d'un réengagement de la France, avec des moyens en hausse, dans le double contexte de priorités clairement affichées et d'une trajectoire assumée vers 0,55% de la richesse nationale consacrée au développement d'ici 2022.

Cette nouvelle approche s'inscrit à la fois dans un engagement affirmé vers les plus vulnérables, en premier lieu sur le continent africain, et résolument en faveur de la préservation des biens publics mondiaux. Ce dernier objectif requiert, plus que jamais, une approche partenariale, dans laquelle l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale coopèrent pour un bénéfice partagé.

Ce rapport bisannuel sera remplacé à compter de 2022 par un rapport annuel, conformément à la loi 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

© MEAE 2022

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
Direction du développement durable

Maquettage : Nathalie Wegener

Impression : Service de reprographie du MEAE – DIL – La Courneuve